



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme



RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES

ANNEE 2015

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

ZA les Bories - Chemin des senteurs 26400 AOUSTE-SUR-SYE

Tél : 04 75 40 03 89 Mail : accueil@cccps.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| LE MOT DU PRESIDENT | 3 |
| 2015, AU FIL DES MOIS..... | 4 |
| UNE INTERCOMMUNALITE AU SERVICE DE SON TERRITOIRE..... | 5 |
| I. UN TERRITOIRE | 5 |
| II. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE..... | 6 |
| III. NEUF COMMISSIONS THEMATIQUES | 6 |
| LA CCCPS : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS..... | 9 |
| I. ORGANISATION GENERALE..... | 9 |
| II. ADMINISTRATION GENERALE..... | 9 |
| III. RESSOURCES HUMAINES..... | 9 |
| IV. FINANCES | 11 |
| V. SERVICE TECHNIQUE..... | 15 |
| VI. MUTUALISATION DES MOYENS | 18 |
| VII. COMMUNICATION | 21 |
| PROPOSER DES SERVICES A LA POPULATION AU PLUS PRES DE LEURS BESOINS..... | 23 |
| I. LE POLE SOCIAL..... | 23 |
| II. LE POLE ENVIRONNEMENT | 29 |
| DEVELOPPER LES RICHESSES DU TERRITOIRE | 32 |
| I. LE POLE ECONOMIQUE..... | 32 |
| II. LE TOURISME..... | 37 |
| III. L'AGRICULTURE | 38 |
| PRESERVER LE BIEN COMMUN..... | 41 |
| I. ENERGIE..... | 41 |
| ANIMER LE TERRITOIRE PAR LE SPORT | 45 |
| I. LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES..... | 45 |
| II. LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CREST | 45 |
| III. GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS | 46 |
| AMENAGER L'ESPACE | 48 |
| I. L'HABITAT | 48 |
| II. LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE..... | 50 |
| III. LE DEVELOPPEMENT LOCAL..... | 50 |
| NOS PARTENAIRES | 52 |

LE MOT DU PRESIDENT

C'est au nom de tous les élus, les agents et acteurs du territoire, que notre Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans- Cœur de Drôme (CCCPS) souhaite partager sa vision ainsi que ses projets au service des communes et des citoyens. Au-delà des sensibilités politiques, notre ambition est de conduire des projets de territoire au titre de l'intérêt général. Ceux-ci nécessitent une gestion rigoureuse et raisonnée correspondant aux besoins de la population.

A l'écoute de chacun, nous œuvrons ensemble, élus et agents, à la co-crédation d'une intercommunalité cohérente pour un espace que nous partageons tous. Au cours de l'année 2015, nous avons travaillé sur différents projets : création d'une vélodrome, ouverture de foyers jeunes, installation de la fibre optique, création de zones d'activités, exploitation de la filière Chanvre, mise en place d'un nouveau mode de collecte des ordures ménagères (Conteneurs Semi-Enterrés), construction d'un centre aquatique, etc. Certains projets sont en cours de réalisation, d'autres sont seulement en phase de réflexion, chacun d'eux est pensé à notre échelle et en fonction des ressources de l'intercommunalité. Notre volonté à long terme est d'accroître l'attractivité de notre territoire tout en préservant ses atouts naturels. En parallèle, nous souhaitons aussi développer nos services à la population afin de garantir un confort de vie à nos concitoyens et d'attirer de nouvelles entreprises.

Après une première année de fonctionnement essentiellement consacrée à la mise en place de notre activité, cette année 2015 nous a permis d'engager des actions dans ce sens-là. C'est ce que nous poursuivrons dès 2016 en matière d'économie, de tourisme, d'aménagement, de sport, de social, d'agriculture, d'environnement, de valorisation des déchets, etc.

2015, AU FIL DES MOIS

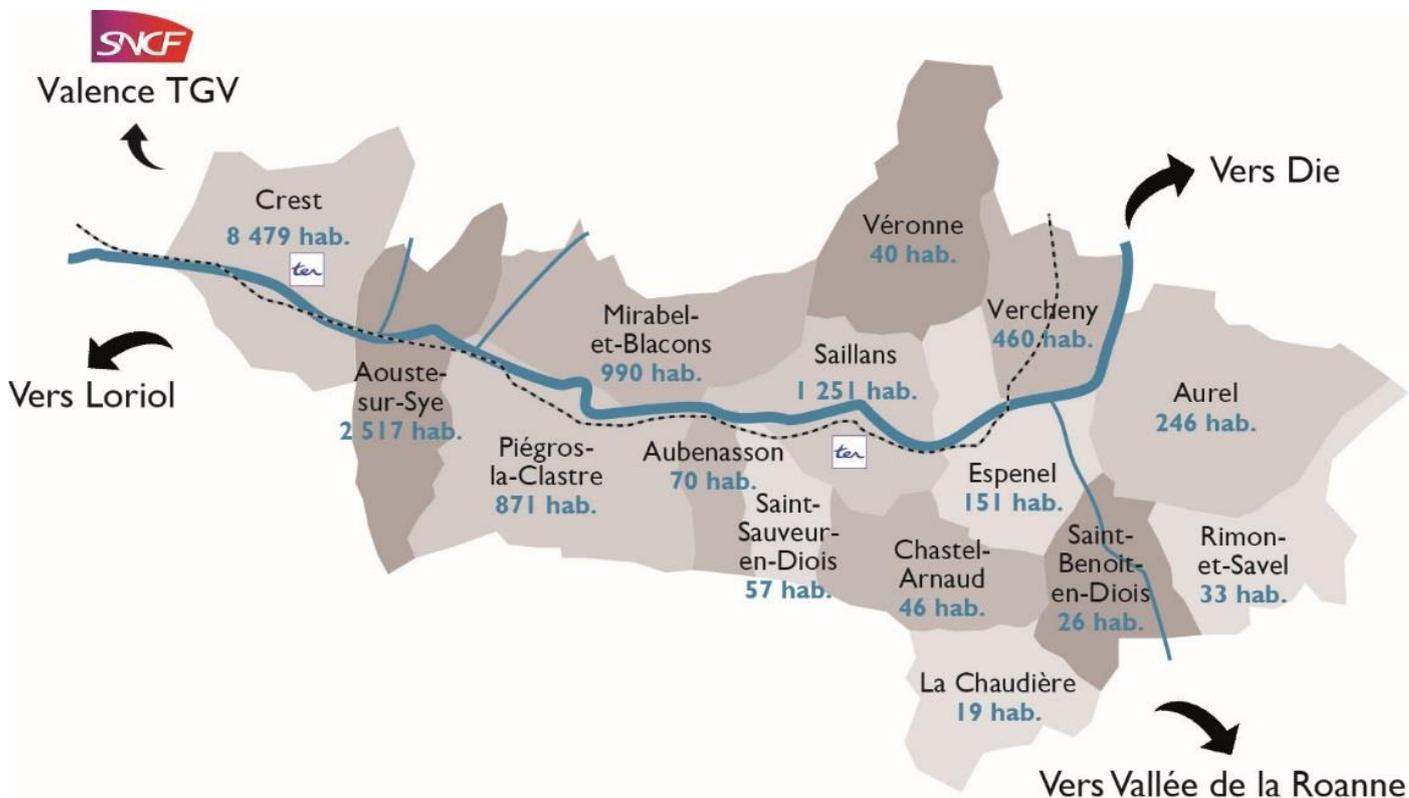
- **Travail de fond sur le projet de centre aquatique** : dans le cadre de ses enjeux de développement, la CCCPS porte un projet de réalisation d'un centre aquatique au cœur de la vallée de la Drôme visant à offrir à la population un nouveau service, et à élargir la saison touristique avec une offre supplémentaire de loisirs attractifs. La commission « sport » a travaillé tout au long de l'année pour proposer la validation début 2016 d'un programme technique détaillé adapté aux besoins et aux finances intercommunales.
- **Signature du compromis de vente avec VICAT** pour l'acquisition d'une friche industrielle à l'euro symbolique : après de nombreuses années de négociations entre l'entreprise VICAT et les élus locaux pour la reconversion d'une friche industrielle – à forte valeur patrimoniale pour le territoire de la vallée de la Drôme, un accord a été trouvé pour réaliser un projet de développement économique inscrit dans la charte des éco parcs d'activités de 12 ha.
- **Ouverture d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations de droit des sols** : l'intercommunalité trouve également sa place dans des actions où elle constitue un appui technique coordonné auprès des communes lorsque celles-ci en émettent la demande. Suite à l'arrêt de l'instruction par les services de l'Etat pour les communes régies par une carte communale ou un PLU, la CCCPS a rapidement pu mettre en place un service dédié aux communes dans la lignée de celui proposé pour les agents techniques.
- **Réalisation d'un diagnostic enfance jeunesse** à l'échelle du territoire de la CCCPS : dans le cadre du renouvellement de son partenariat avec la CAF, un état des lieux chiffré ainsi qu'un recensement des besoins auprès des familles a été lancé afin de proposer à l'échelle du mandat des actions adaptées sur l'ensemble du territoire.
- **Restitution d'une compétence aux communes de l'ex Pays de Saillans** : Lors de l'adoption des statuts de la CCCPS en janvier 2014, il avait été acté par le conseil communautaire de la restitution de la compétence périscolaire et du bâtiment de la cantine intercommunale auprès des communes de l'ex Pays de Saillans. En effet, ce service avait été créé par l'ex-CCPS dans un contexte territorial plus restreint et sur la base de besoins très spécifiques autour de l'école de Saillans. Lors de l'extension du périmètre, cette compétence risquait d'engendrer des surcoûts importants pour la collectivité. Les communes de l'ex-Pays de Saillans se sont organisées pour reprendre cette compétence au 1^{er} juillet 2015. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a donc été réunie pour revoir les transferts de charges (biens, immeubles, personnels, relations contractuelles).
- **Lancement de l'évolution du mode de collecte et de gestion des ordures ménagères sur le territoire de la CCCPS** : Un travail de fond est conduit pour proposer en janvier 2017 l'évolution de la collecte des OM dans une logique d'harmoniser le fonctionnement du service. La commission environnement a donc travaillé au cours de l'année 2015 et a validé le principe de faire évoluer le mode de collecte au travers de l'installation de conteneurs semi-enterrés (2017 ex-pays de Saillans et ex-CCC, et en 2018 sur la commune de Crest) ainsi qu'à harmoniser le mode de gestion avec un passage en régie directe sur l'ensemble du territoire (jusqu'à là seule la commune de Crest était en régie).
- **Dématérialisation des actes administratifs et de la comptabilité** : Afin d'anticiper les obligations légales de dématérialisation, les services ont adopté dès 2015 des outils de dématérialisation en matière de transmission des actes administratifs au contrôle de légalité, de publication des marchés publics et de transmission des documents comptables auprès des services de la trésorerie. Cette nouvelle méthode de travail engendre ainsi un gain financier notamment lié à l'économie de papier et frais postaux.
- **Lauréat de l'AMI TEPCV en 2015** : la CCCPS et la CCVD ont été labellisées Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et ont reçu à ce titre une enveloppe du Ministère de l'environnement de 500 000 euros. Cette somme a été allouée principalement à des actions de rénovation énergétique portées par la Plateforme énergie avec la création d'un fonds d'aide pour soutenir la rénovation de l'habitat privé, de production d'énergies renouvelables et de mobilité durable.
- **L'extension des bureaux de la 3CPS** en régie pour la création de 3 bureaux permettant l'accueil de 8 agents.



UNE INTERCOMMUNALITE AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

I. UN TERRITOIRE

Périmètre du territoire



Quelques chiffres clés

- 15 communes
- 15 000 habitants
- 234 km²
- Densité moyenne : 65 habitants au km²
- Date de création : 1^{er} janvier 2014

II. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- 39 Délégués Communautaires
- 13 membres du Bureau Communautaire
- 8 Conseils Communautaires sur l'année
- 23 Bureaux Communautaires sur l'année

| Commune d'élection | Prénom et Nom de l'élu | |
|------------------------|----------------------------|---------------------|
| AOUSTE-SUR-SYE | Denis BENOIT | Véronique DJEFFAL |
| | Philippe HUYGHE | Laurent JEGOU |
| | Marie-Jo PIEYRE | |
| AUBENASSON | Marie-Pascale ABEL-COINDOZ | |
| AUREL | Jean-Christophe AUBERT | |
| CHASTEL-ARNAUD | Frédéric TEYSSOT | |
| CREST | Samuel ARNAUD | Laurent BOEHM |
| | Danielle BORDERES | François BOUIS |
| | Gisèle CELLIER | Anne-Marie CHIROUZE |
| | Audrey CORNEILLE | Caryl FRAUD |
| | Céline GEORGEON | Serge INCHELIN |
| | Yvan LOMBARD | Hervé MARITON |
| | Jean-Marc MATTRAS | Jean-Pierre POINT |
| | Béatrice REY | Loïc REYMOND |
| ESPENEL | Valérie ROCHE | Suzanne TEN VELDE |
| | Marie-Christine DARFEUILLE | |
| LA CHAUDIERE | Jean-François LEMERY | |
| MIRABEL-ET-BLACONS | Maryline MANEN | Paul VINDRY |
| PIEGROS-LA-CLASTRE | Gilles MAGNON | Joël MANDARON |
| RIMON-ET-SAVEL | Marcel BONNARD | |
| SAILLANS | Vincent BEILLARD | Agnès HATTON |
| SAINT-BENOIT-EN-DIOIS | Jean-Louis BAUDOUIN | |
| SAINT-SAUVEUR-EN-DIOIS | Thierry JAVELAS | |
| VERCHENY | Franck MONGE | |
| VERONNE | Hélène PELAEZ-BACHELIER | |

III. NEUF COMMISSIONS THEMATIQUES

Les neufs commissions thématiques sont les suivantes :

Aménagement – habitat et énergie présidée par Paul VINDRY – 14 membres : aménagement de l'espace, énergie, politique du logement et du cadre de vie.

Economie présidée par Mme Béatrice REY – 13 membres : actions de développement économique, aménagement, gestion et animation du Site culturel de Saillans.

Agriculture - tourisme présidée par M. Franck MONGE – 13 membres : actions d'intérêt communautaire en matière de tourisme et d'agriculture.

Environnement présidée par Yvan LOMBARD – 12 membres : actions d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement.

Sociale présidée par Marie-Christine DARFEUILLE – 12 membres : actions sociales avec des compétences : actions d'intérêt communautaire : construction, entretien et fonctionnement et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Sport présidée par Caryl FRAUD dont une spécifique centre aquatique – 14 membres : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, promotion, animation d'événements sportifs et soutien des manifestations sportives de rayonnement départemental, régional, national ou international.

Finances présidée par Denis BENOIT – 14 membres

Fibre Optique présidée par Denis BENOIT – 13 membres : soutien des actions visant à accéder aux nouveaux outils d'information, réalisation, gestion et exploitation d'infrastructures ou réseaux de communications électroniques haut débit ou très haut débit, ouvert au public.

ZOOM sur la Commission d'Appel d'offres – 12 réunions - présidée par Gilles MAGNON – 6 membres. La commission d'appel d'offres est réunie dans le cadre de procédure formalisée : il s'agit uniquement des procédures dites d'appels d'offres pour lesquelles il est impératif de réunir formellement la CAO.

En 2015, la CCCPS n'a pas réunie la CAO en tant que telle, mais elle a convoqué la commission d'ouverture des plis (composition similaire) afin de procéder à l'attribution des marchés à procédure adaptée.

En 2015, ce sont 7 publications qui ont été publiées sur la plateforme dauphine-legales.com.

- Marchés relatifs aux contrats d'assurances de la CCCPS à renouveler au 1^{er} janvier 2016 :
 - Consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges et l'appui à l'analyse des offres :
 - ✓ Publication du 2 au 27 mars 2015 ;
 - ✓ Attribution du MAPA : 5 réponses et le candidat retenu est **AFC Consultants** avec une note de 80/100 pour un montant de 3 600 € HT.
 - Consultation pour la passation d'un Marché d'assurance : le marché s'articule autour de 3 lots : Dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile et le contrat sera passé pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois
 - ✓ Publication du 24 juin au 16 septembre 2015 ;
 - ✓ Attribution du MAPA : 2 réponses et le candidat retenu pour les 3 lots est **Groupama Sud Méditerranée** avec une note de 9,37/10 et une prime annuelle de 21 339 €.
- Marché de travaux pour le Renouvellement de l'éclairage pour la salle d'activité sportive du gymnase Soubeyran à Crest :
 - ✓ Publication du 5 au 26 mars 2015 ;
 - ✓ Attribution du MAPA : 2 réponses et le candidat retenu est l'entreprise **NIVOT électricité** avec une note de 100 / 100 et un coût des travaux de 22 480 € HT.
- Marché de prestation de service pour la collecte et le transport du verre issu du tri sélectif sur commune de Crest :
 - ✓ Publication du 3 au 23 juin 2015 ;
 - ✓ Attribution du MAPA : 1 seule réponse et le candidat retenu est l'entreprise **GUERIN Logistique** avec un coût de prestation de 7 590 € HT/an.
- Marché de Travaux et de Prestations de Service pour la Réhabilitation de la STEP de SAILLANS avec deux lots distincts : lot 1 pour le renouvellement du matériel électromécanique et le lot 2 pour la mise en sécurité de la STEP
 - ✓ Publication du 29 juin au 24 août 2015 ;
 - ✓ Attribution du MAPA :
 - ➔ Lot 1 : 2 réponses et une proposition de variante ; le candidat retenu est l'entreprise **SUEZ Environnement SEERC** avec une note de 98/100 et un coût de fourniture et de travaux pour un montant total de 92 400 € HT.
 - ➔ Lot 3 : 3 réponses et le candidat retenu est l'entreprise **ETSA** avec une note de 77 / 100 pour un coût de fourniture et de travaux de 20 000 € HT.
- Marché de prestation de services pour la maîtrise d'œuvre de la ZAC du Pas de Lauzun :
 - ✓ Publication du 24 juillet au 11 septembre 2015

- ✓ Attribution du MAPA : 5 réponses et le groupement retenu est celui porté par l'entreprise **SEDIC** avec une note totale de 75,45/100 pour un taux d'honoraires de 5,82 % du coût des travaux.
- Marché de travaux pour la réfection de la Véloдрôme sur la commune de Piégros la Clastre :
 - ✓ Publication du 25 septembre au 15 octobre 2015 ;
 - ✓ Attribution du MAPA : 4 réponses et l'entreprise retenu est **BOUVAT TP** avec une note totale de 87,14/100 pour un montant de travaux de 13 963,20 € HT.
- Marché de prestation de services pour la maîtrise d'œuvre pour la zone d'activités « Les Valernes » :
 - ✓ Publication du 17 novembre au 7 décembre 2015 ;
 - ✓ Attribution du MAPA : une seule réponse formulée par le groupement **SEDIC** pour un taux d'honoraires de 12,72 % du coût des travaux.

Tout au long de l'année, les services peuvent mettre en place des consultations libres formalisées par la demande de plusieurs devis auprès d'entreprises et cela dans la limite des seuils fixés par le code des marchés publics. Cela concerne par exemple la fourniture de vêtements de travail pour les agents techniques, le contrôle des équipements de sécurité des bâtiments ou encore une étude de sol pour le centre aquatique.

A noter enfin que l'année 2015 a été marquée par l'ordonnance du 23 juillet 2015 qui réitère les principes de liberté d'accès et d'égalité devant le marché public et souhaite renforcer la simplification administrative notamment au travers de la généralisation de la dématérialisation.

| Commissions | Nombre de réunions |
|---------------------------------|---------------------------|
| Appel d'Offres | 12 |
| Economie | 7 |
| Tourisme – Agriculture | 3 |
| Aménagement – Habitat – Energie | 3 |
| Environnement | 6 |
| Sociale | 5 |
| Sport | 5 |
| Fibre optique | 2 |
| Finances | 3 |
| Total | 52 |

LA CCCPS : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

I. ORGANISATION GENERALE

Zoom sur la répartition du personnel

| | En agent | En ETP | en % d'ETP |
|---|-------------|--------------|------------|
| Encadrement : | 4 | 3.06 | 5.08% |
| Administration : | 7 | 6.91 | 11.49% |
| Aménagement actions économique, tourisme, agriculture : | 3 | 3.00 | 4.98% |
| Technique : | 24 | 23.32 | 38.75% |
| social / sport : | 18.5 | 15.12 | 25.12% |
| Animation : | 3 | 2.77 | 4.60% |
| Mutualisé : | 7 | 6.00 | 9.97% |
| Total hors remplacement : | 66.5 | 60.19 | 100.00% |

II. ADMINISTRATION GENERALE

L'activité administrative est significative à la 3CPS, il comprend les secrétaires, l'accueil et l'assistante de Direction c'est-à-dire 4 personnes.

Zoom sur leur activité :

III. RESSOURCES HUMAINES

Quelques repères

Un poste à temps complet qui gère le service dans son ensemble

Le service Ressources Humaines c'est aussi :

- 1079 fiches de payes établies, représentant en moyenne 90 paies par mois ;
- 17 offres d'emplois diffusées
- Parmi ces recrutements, il y a eu 15 contrats aidés et 4 services civiques
- 2 dossiers de retraite instruits
- Des déclarations d'assurances, des déclarations aux organismes sociaux, le budget, la formation....

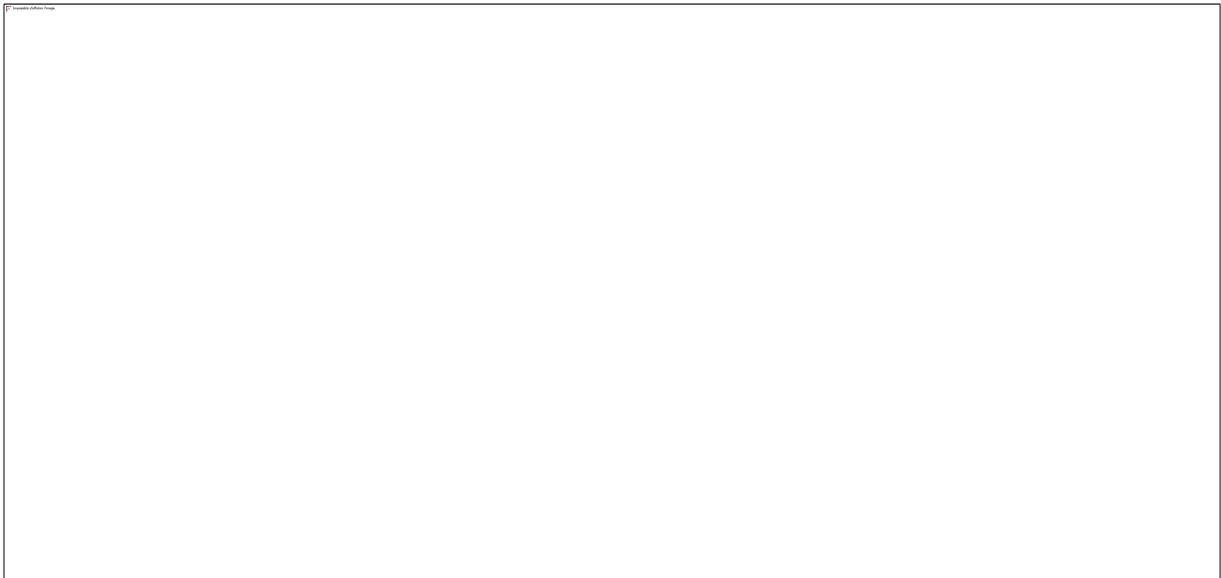
Recrutements

Nombre de recrutements total : 48

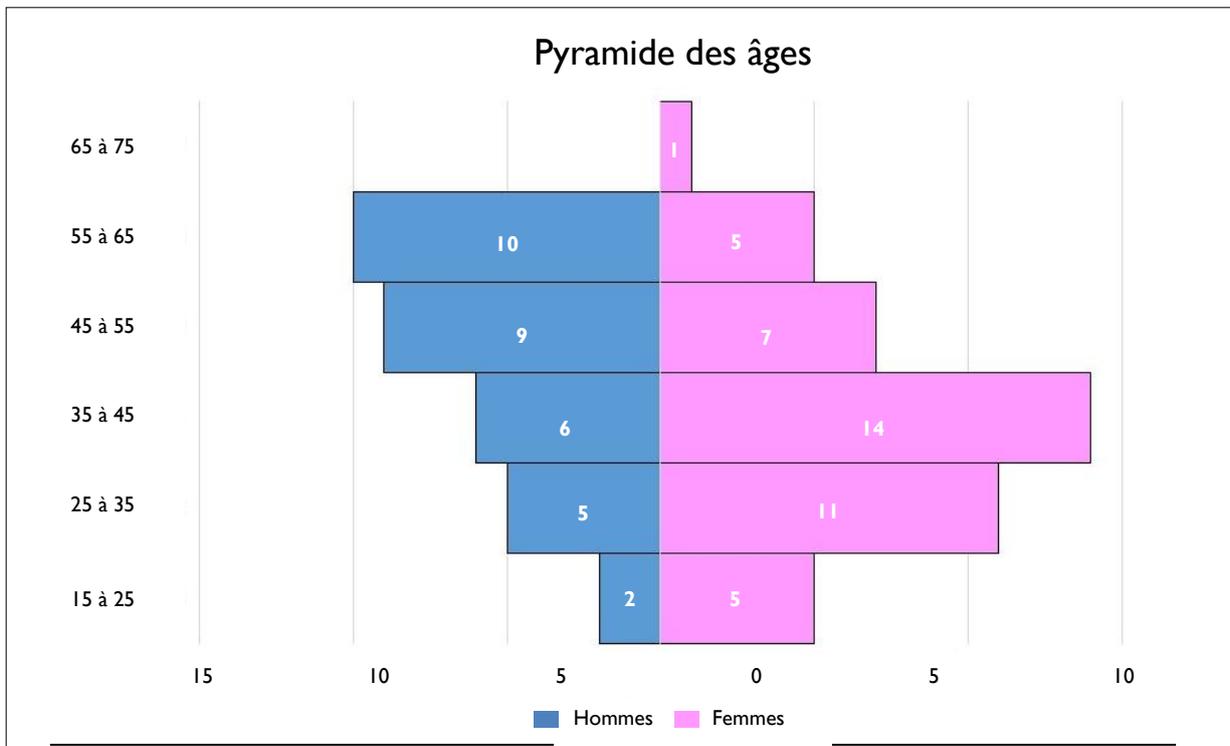
- Dont saisonniers : 11 (7 piscine + 3 ALSH + 1 technique)
- Dont vacataires : 15
- Dont Mutualisation : 6
- Dont remplacements / surcharge activité / compléments temps travail : 16

Arrêts de travail

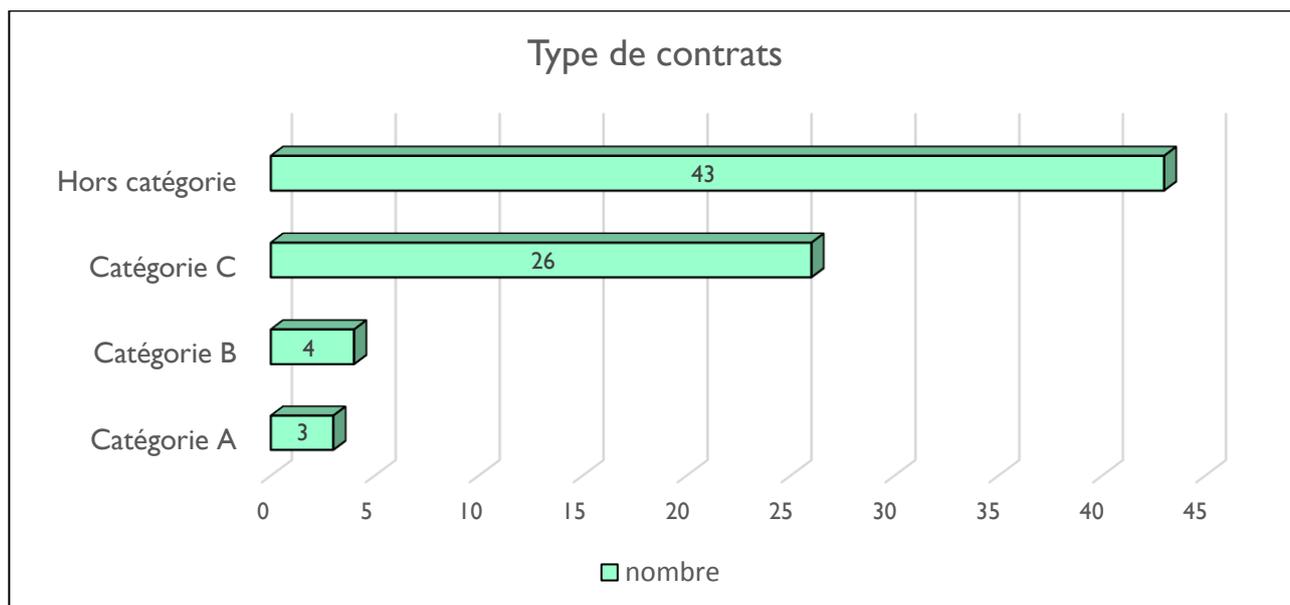
Les arrêts de travail sont répartis comme suit. Le nombre d'heures élevé correspond à des arrêts maladie de longue durée d'agents transférés n'ayant jamais pris leur fonction à la 3CPS ou n'ayant travaillé que quelques semaines (3 agents à temps complet)



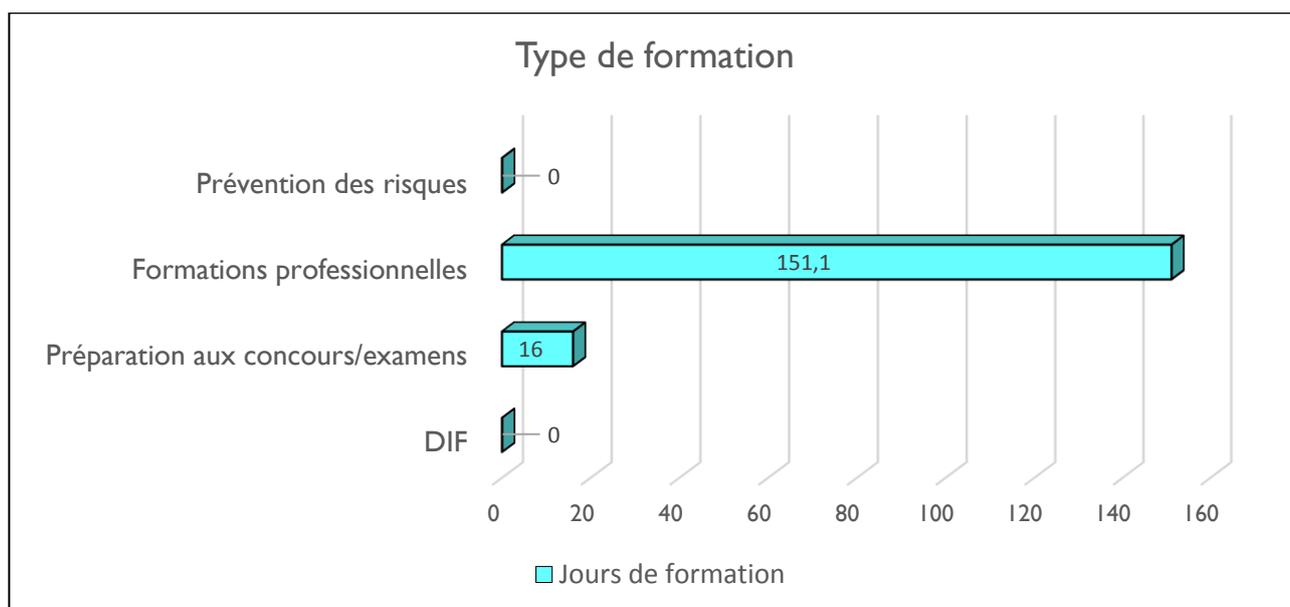
[Zoom sur les Effectifs par tranche d'âge](#)



Zoom sur les types de contrats



Zoom sur les jours de formation



IV. FINANCES

Le service finances comptabilité comprend 2 agents pour 1.5 ETP, il gère l'élaboration des budgets et leur suivi. Il a émis 3501 mandats et titres. Le service gère également la gestion comptable des CLECT et l'ensemble des suivis des documents financiers et fiscaux comme les déclarations de FCTVA, de TVA ...

Nous gérons en 2015 : 6 budgets dont 1 budget M14, 1 budget M49, et 3 budgets annexes (2 zones d'activités et 1 BIE) pour un total de Fonctionnement de 9 351 775 € et d'investissement de 2 826 924 €.

Les taux de fiscalité de la 3CPS qui n'ont pas été augmentés sont :

Budget Primitif 2015

Vote



■ Taux de fiscalité

| | 2015 | 2016 |
|---------------------------------------|--|---------|
| Taxe d'Habitation | 4,06 % | 4,06 % |
| Taxe Foncière | 3,76 % | 3,76 % |
| Taxe Foncier Non Bâti | 10,71 % | 10,71 % |
| Contribution Foncière des Entreprises | Unification progressive des taux comme votée le 13 mars 2014 pour arriver à 24,67% en 2018 | |

ZOOM sur les comptes administratifs 2015

Budget Principal Compte Administratif 2015



Vue d'ensemble

| | Investissement | | Fonctionnement |
|---------------|----------------|------------------|----------------|
| | Réalisé | Reste à réaliser | Réalisé |
| Recettes | 885 337,34 | 82 407,23 | 7 857 866,18 |
| Dépenses | 522 993,65 | 109 091,56 | 7 118 892,20 |
| Résultat 2015 | 362 343,69 | - 26 684,33 | 738 973,98 |

Principal - Section de Fonctionnement

| Fonctions | Compte Administratif 2015 | |
|---------------------------------------|---------------------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Services généraux des administrations | 2 862 503 | 4 803 293 |
| Culture | 41 614 | 9 599 |
| Sport | 763 755 | 195 491 |
| Jeunesse | 290 801 | 181 636 |
| Famille | 789 137 | 579 502 |
| Logement | 71 838 | 24 995 |
| Aménagement et services urbains | 1 863 249 | 1 796 001 |
| Actions économiques | 435 992 | 267 347 |
| Total exercice | 7 118 892 | 7 857 866 |
| Résultat d'exercice | | 738 974 |
| Résultats antérieurs reportés | | 784 958 |
| Résultat de clôture | | 1 523 932 |

Principal - Section d'Investissement

| Opérations | Compte Administratif 2015 | |
|-------------------------------|---------------------------|----------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Administratif | 115 948 | 97 872 |
| Déchets | 71 188 | 126 911 |
| Social | 55 455 | 183 055 |
| Sport | 210 031 | 183 020 |
| Bâtiments économiques | 32 939 | 36 670 |
| Espaces économiques | 1 872 | 78 634 |
| Aménagement de l'espace | | |
| Autres opérations | 45 211 | 179 173 |
| Programme CSE | | |
| Total exercice | 522 993 | 885 337 |
| Résultat d'exercice | | 362 343 |
| Résultats antérieurs reportés | | - 423 194 |
| Résultat de clôture | | - 60 851 |

Dont pour la Section des Dépenses les Services généraux des administrations **2 104 964 € d'Attribution de Compensations reversée aux communes**

Budget STEP

Compte Administratif 2015



Vue d'ensemble

| | Investissement | | Fonctionnement |
|----------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | Réalisé | Reste à réaliser | Réalisé |
| Dépenses | 356 678,67 | 149 171,17 | 349 162,55 |
| Recettes | 254 673,39 | 216 305,80 | 499 420,50 |
| Résultat 2015 | - 102 005,28 | 67 134,63 | 150 257,95 |

STEP - Section d'Exploitation

Stations d'épuration

Compte Administratif 2015

| | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Communs | 51 336 | |
| Crestois | 223 624 | 406 732 |
| Saillans | 39 625 | 58 748 |
| Commun Macrophytes | 4 947 | |
| Aurel | 7 739 | 9 649 |
| Chastel Arnaud | 799 | 629 |
| La Chaudière | 1 133 | 429 |
| Espenel | 3 130 | 4 615 |
| Vercheny | 15 660 | 17 485 |
| Rimon et Savel | 1 165 | 1 130 |
| Saint Sauveur en Diois | | |
| Total exercice | 349 162 | 499 420 |
| Résultat d'exercice | | 150 258 |
| Résultats antérieurs reportés | | 175 637 |
| Résultat de clôture | | 325 895 |

STEP - Section d'Investissement

Stations d'épuration

Compte Administratif 2015

| | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------|----------------|------------------|
| Communs | | |
| Crestois | 219 604 | 215 102 |
| Du Pays de Saillans | 25 353 | 1 380 |
| Saint Sauveur en Diois | 111 721 | 21 391 |
| Total exercice | 356 678 | 254 673 |
| Résultat d'exercice | | - 102 005 |
| Résultats antérieurs reportés | | - 7 196 |
| Résultat de clôture | | - 109 201 |

Pour les budgets annexes voici la vue d'ensemble des comptes :

Budget BIE

Compte Administratif 2015



Vue d'ensemble

| | Investissement | | Fonctionnement |
|---------------|----------------|------------------|----------------|
| | Réalisé | Reste à réaliser | Réalisé |
| Dépenses | 69 199,37 | 2 150 | 57 064,31 |
| Recettes | 29 005,23 | | 93 296,62 |
| Résultat 2015 | - 40 194,14 | - 2 150 | 36 232,31 |

BIE - Section de fonctionnement

| Compte Administratif 2015 | | |
|-------------------------------|-----------|-----------|
| | Dépenses | Recettes |
| | 57 064.31 | 93 296.62 |
| Résultat d'exercice | | 36 232.31 |
| Résultats antérieurs reportés | | 9 930.38 |
| Résultat de clôture | | 46 162.69 |

BIE - Section d'investissement

| Compte Administratif 2015 | | |
|-------------------------------|-----------|-------------|
| | Dépenses | Recettes |
| | 69 199.37 | 29 005.23 |
| Résultat d'exercice | | - 40 194.14 |
| Résultats antérieurs reportés | | - 28 625.23 |
| Résultat de clôture | | - 68 819.37 |

Zone d'activités La Tuilière

Budget ZA de la Tuilière

Compte Administratif 2015



Vue d'ensemble

| | Investissement | | Fonctionnement |
|---------------|----------------|------------------|----------------|
| | Réalisé | Reste à réaliser | Réalisé |
| Dépenses | 31 342,83 | | 32 807,83 |
| Recettes | 28 492,50 | | 32 807,83 |
| Résultat 2015 | - 2 850,83 | | 0 |

ZA La Tuilière – Section de Fonctionnement

| Compte Administratif 2015 | | |
|-------------------------------|-----------|------------|
| | Dépenses | Recettes |
| | 32 807.83 | 32 807.83 |
| Résultat d'exercice | | 0 |
| Résultats antérieurs reportés | | - 1 081.21 |
| Résultat de clôture | | - 1 081.21 |

ZA La Tuilière - Section d'investissement

| Compte Administratif 2015 | | |
|-------------------------------|-----------|-------------|
| | Dépenses | Recettes |
| | 31 342.83 | 28 492.50 |
| Résultat d'exercice | | - 2 850.33 |
| Résultats antérieurs reportés | | - 28 492.49 |
| Résultat de clôture | | - 31 342.82 |

Zone Eco Parc Lauzun

| ZA Eco parc Lauzun - Section de fonctionnement et d'investissement | | |
|--|---------------------------|----------|
| | Compte Administratif 2015 | |
| | Dépenses | Recettes |
| | 0 | 0 |
| Résultat d'exercice | | 0 |
| Résultats antérieurs reportés | | 0 |
| Résultat de clôture | | 0 |

Zoom sur la Capacité d'autofinancement (CAF) brut et net de la 3CPS

CAF brut = produits réels de fonctionnement – charges réelles

CAF brut 2015 = 5 322 600 € - 4 363 488 € = 959 112 €

CAF net 2015 = CAF brut – remboursement en capital de la dette

CAF net 2015 = 959 112 € - 22 455 € = 736 657 €

La coordinatrice comptable a en charge également le suivi des subventions soit 24 dossiers pour un montant total de 936 000€

V. SERVICE TECHNIQUE

Organisation interne

L'équipe administrative du service se renforce avec l'arrivée en Mars 2015 d'une secrétaire chargée du secrétariat général et de la gestion des plannings d'occupation des bâtiments sportifs.

Il y a 36 bâtiments ou espaces sportifs à entretenir et 9 STEP

Effectif présent au 31 décembre 2015 : 15 agents

- Un DST
- Une secrétaire
- 2 agents aux espaces verts
- 2 agents au service bâtiments
- 4 agents aux ordures ménagères
- 4 agents en déchèteries
- 2 agents au service mutualisé des petites communes (1.5 ETP)

Les missions du service

Travaux et entretien sur les Bâtiments intercommunaux (dépannages, maintenance... et gros travaux.)

- Il vérifie la conformité réglementaire par vérifications périodiques ou diagnostics et adapte, suivant les besoins, les installations au fonctionnement des occupants ou des usagers.
- Il assure l'entretien des différents bâtiments intercommunaux : techniques, sportifs, culturels, administratifs, petite enfance... Pour ce faire, le service de nettoyage et entretien des bâtiments assure la gestion des stocks des produits d'entretien (y compris produits spécifiques pour le secteur de la petite enfance), du matériel et les relations avec les prestataires de services.
- Il effectue des travaux d'importance comme la création des nouveaux bureaux au 1^{er} étage de la 3CPS.

Travaux d'entretien des espaces verts :

Le service espaces verts protège, développe et promeut le patrimoine végétal et paysager de l'intercommunalité : entretien des équipements sportifs (3 terrains de foot, 1 terrain de rugby, espaces verts des bâtiments et des équipements sportifs, entretien des espaces verts des STEP, ...)

Les travaux réalisés en régie ou par des prestataires extérieurs en 2015

Programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage vieillissant pour l'amélioration de l'éclairage et en vue d'optimiser les consommations : fourniture et installation de l'éclairage économe en énergie du gymnase SOUBEYRAN (29 976,60 €).

Entretien des bâtiments tels que : crèches, relais d'assistantes maternelles, équipements sportifs, bâtiments en location aux entreprises :

- Gymnase Soubeyran à Crest : par exemple
 - remplacement des paniers de basket et remise en état des paniers relevables : 7 876,52 €,
 - dépannage de l'auto-laveuse : 2 595,42 €,
 - rampes de néons dans les vestiaires : 850 €,
 - peinture de la salle d'haltérophilie : 500 €,
 - remplacement des portes de secours : 6 484 €,
 - changement de la crémaillère des poteaux de volley : 95,04 €.

- Foot Synthétique Crest : par exemple
 - pose de décrottoirs,
 - changement des filets,
 - pose de poubelles.

- Rugby Crest : par exemple :
 - pose de décrottoirs,
 - changement des filets,
 - pose de poubelles,
 - remplacement de colonnes de douches dans les vestiaires,
 - drainage du terrain sur partie Nord : 5961,02 €,
 - engazonnement : en régie ST.

- ALSH le Petit Bosquet Crest : par exemple :
 - achat de peinture pour remise à neuf + divers matériels et fournitures : 2 838,56 €,
 - fourniture et pose d'un WC enfant : 237,36€,
 - installation d'une cloison amovible : 21 000 €,
 - mise en place de robinets thermostatiques : 769,20 €,
 - création de meubles de rangement et d'étagères : 1 453,97 €

- Piscine Crest par exemple :
 - peinture du bassin
 - achat de défibrillateur : 2 024 €
 - achat d'un appareil de Régulation photo-colorimétrique : 8 056 €
 - achat d'un robot de nettoyage du bassin : 2 750 €

- Tennis de Crest par exemple :
 - changement des filets,
 - changement des poubelles,
 - démoussage annuel : 500 €,
 - serrurerie : 321 €,
 - relamping : 1 050 €,
 - remplacement double vitrage : 264 €.

- Boulodrome de Crest par exemple :
 - entretien des radiants : 378 €.
- Gymnase Rif de Blanc – Piégros-La-Clastre par exemple :
 - nettoyage et maintenance des onduleurs : 900 €.
- Foot d'Aouste sur Sye par exemple :
 - pose de décrotoirs,
 - changement des filets,
 - pose de poubelles,
 - remplacement d'un WC Turc en WC standard conventionnel avec pose de carrelage au sol, faïence sur les murs et peinture,
 - investissement pour une machine de traçage pour les terrains de foot : | 560 €,
 - engazonnement du terrain et mise en œuvre d'engrais pour densification.
- Tennis d'Aouste sur Sye par exemple :
 - réparation 3 chaises arbitre : | 37,70 €,
 - achat de bancs,
 - achat de poubelles,
 - remplacement d'un WC Turc par bac à douche avec pose de carrelage au sol, faïence sur les murs et peinture (pose de deux prestos neufs pour colonne de douche et installation d'un néon étanche avec double réglette).
 - démoussage,
 - entretien estival des espaces verts par ADCAVL.
- Tennis Saillans par exemple :
 - réparation chaise arbitre : 54 €,
 - arrachage de la haie le long du terrain de tennis Est : en régie ST,
 - entretien estival des espaces verts par ADCAVL,
 - démoussage.
- Crèche de Crest par exemple :
 - pose d'anti pince doigts : 2 682,80 €,
 - pergola : 6 337,32 €,
 - cornière de protection de poutre de mezzanine : 200,88 €,
 - réparation porte d'entrée et vitrage : 589,20 €,
- Crèche d'Aouste sur Sye
 - achat toboggan : 2 778,90 €,
 - pose d'anti pince doigts : | 584 €.
- Crèche de Piégros
 - création d'étagères dans les locaux de rangement : en régie ST.

Achats de matériels : avec par exemple :

- investissement pour un décompacteur : 22 800 €,
- Investissement pour un regarnisseur : 4 560 €,
- camion bennes pour tourner les bennes à la déchetterie à Crest : 15 000 €

VI. MUTUALISATION DES MOYENS

a. Services techniques

Le Service mutualisé a pour missions, l'entretien des espaces communaux, l'entretien des cimetières communaux, la gestion des petits travaux, l'entretien des espaces verts et la logistique pour les fêtes et cérémonies, ... Il comprend 1.5 ETP mis à disposition des maires avec les matériels et véhicules adaptées au service.

b. Local pour le Secrétariat mutualisé et service de remplacement

Un local, pour le service mutualisé de secrétariat, est utilisé par les communes de faible densité (- de 500 habitants). La CCCPS propose donc un local adapté situé à Saillans et équipé pour traiter les actes des mairies et recevoir le public le cas échéant.

Pour pallier au remplacement de la secrétaire, la 3CPS a créé un service de remplacement pour ce secrétariat. Un agent est mis à disposition des élus des communes pour un temps défini au préalable et sur la base de missions identifiées clairement : actes d'état civil, organisation et gestion du conseil municipal, gestion des régies portées par la commune (eau potable, réseau d'assainissement notamment), élaboration et exécution du budget communal.

c. L'urbanisme

Démarrage du service le 12 mars 2015 avec un instructeur à temps complet et une secrétaire à temps non complet

Les missions qui sont à la charge du service mutualisé sont :

- l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- le contentieux,
- la veille juridique,
- la relation à l'ABF, le SDIS, l'architecte conseil, le paysagiste conseil,
- l'organisation et l'animation, à la demande du maire, de réunion avec le pétitionnaire en mairie,
- le contrôle de conformité (visite de terrain suivant la fin des travaux). Cette mission n'étant pas effectuée par la DDT avant le transfert de compétence, elle n'entre pas dans le calcul du temps de travail actuel. Les maires décideront donc si celle-ci est obligatoire et le temps de travail pourra donc être amené à évoluer en fonction de la charge de travail supplémentaire qu'elle impliquera.

Lors de la phase de dépôt du dossier, le service :

- examine la recevabilité du dossier,
- examine le caractère complet du dossier,
- prépare la lettre de notification des délais et/ou de demande de pièces complémentaires.

Lors de l'instruction, le service :

- procède aux consultations des personnes publiques (hors concessionnaires réseaux), services ou commissions intéressées par le projet,
- procède à l'examen technique du dossier, notamment au regard des règles d'urbanisme applicables au terrain considéré,
- informe le Maire en cours d'instruction de tout élément de nature à entraîner un refus ou un allongement des délais.

Lors de la post-instruction, le service :

- rédige le projet de décision (dans le cas d'une déclaration préalable tacite, le service instructeur mutualisé enverra un courrier de non-opposition en mairie afin qu'elle le transmette au pétitionnaire),
- adresse au Maire un projet de décision accompagné le cas échéant d'une note explicative,
- procède au recollement à la demande du Maire et si le temps de travail le permet.

Les missions qui restent à la charge du Maire et de la commune :

- réception des dossiers en mairie,
- signature des décisions,
- police de l'urbanisme.

Lors de la phase de dépôt du dossier, le Maire :

- accuse réception du dossier,
- lui donne un numéro d'enregistrement (via le logiciel Oxalis dès que possible),
- procède à l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de demande lorsque cet affichage est requis,
- conserve un exemplaire de la demande ou déclaration et du dossier qui l'accompagne,
- transmet les autres exemplaires de demandes ou déclarations et des dossiers au service mutualisé selon les modalités et le délai prévu à l'article 5.

Lors de la phase d'instruction, le Maire :

- demande les avis concernant les concessionnaires réseaux,
- fait part au service mutualisé de tous éléments en sa possession nécessaires à l'instruction,
- organise les rencontres nécessaires entre le porteur de projet et le service mutualisé.

Lors de la notification de la décision et suites données, le Maire :

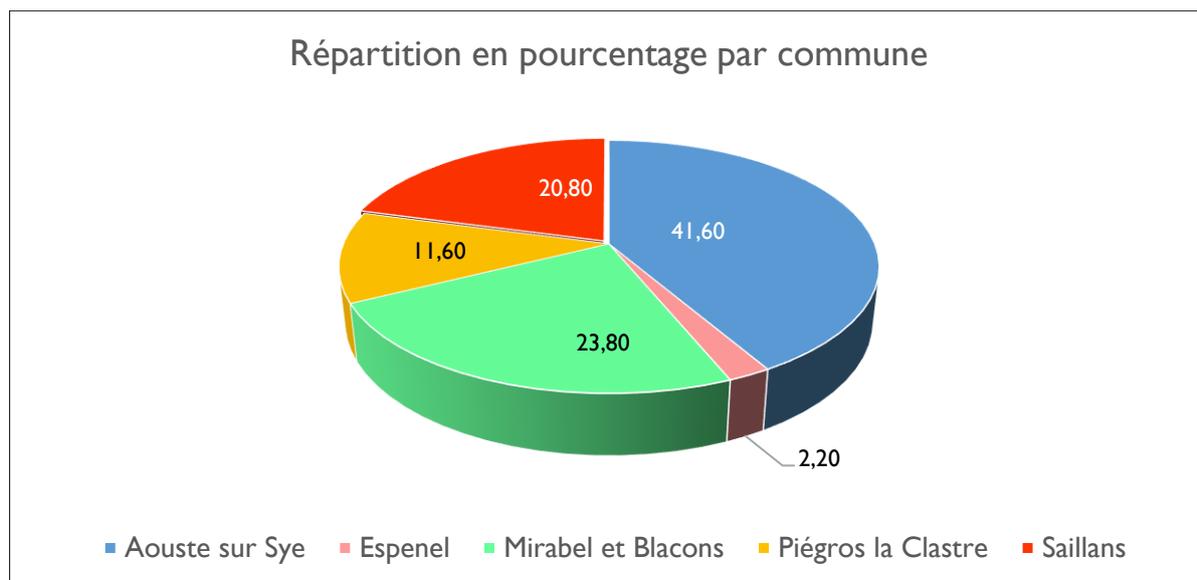
- signe l'autorisation d'urbanisme,
- affiche l'arrêté en mairie,
- envoie l'arrêté au pétitionnaire ainsi qu'un exemplaire au service instructeur mutualisé,
- adresse un exemplaire du dossier complet au Préfet de la Drome pour contrôle de la légalité.

Demandes du Droit :

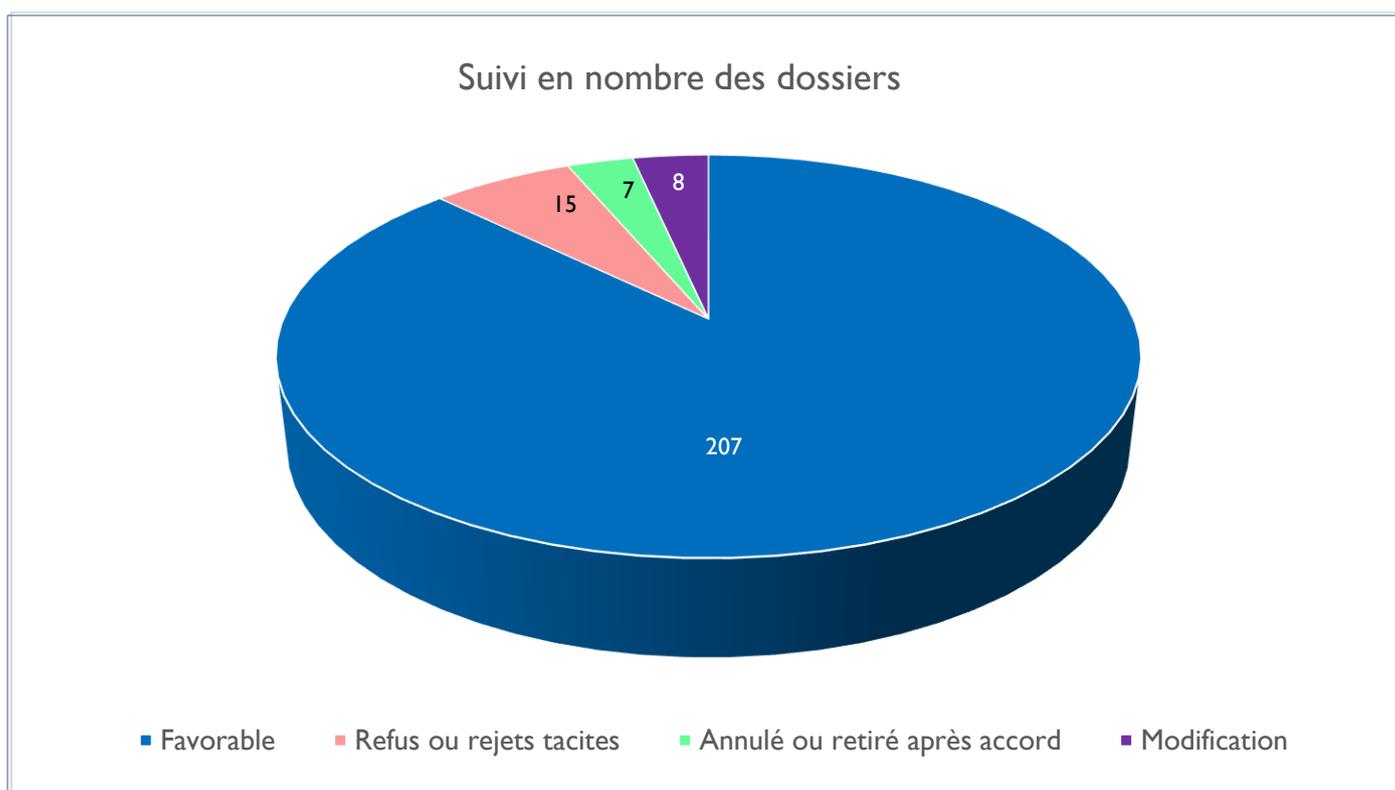
| | 1 ^{er} trimestre | | 2 ^o trimestre | | 3 ^o trimestre | | 4 ^o trimestre | | Année 2015 | |
|-------------------------------------|---------------------------|-------------|--------------------------|-------------|--------------------------|-------------|--------------------------|-------------|----------------|------------|
| | Nombre d'actes | EPC | Nombre d'actes | EPC | Nombres d'actes | EPC | Nombres d'actes | EPC | Nombre d'actes | EPC |
| Permis de construire | 21 | 21 | 34 | 34 | 27 | 27 | 33 | 33 | 115 | 115 |
| Déclaration préalable | 31 | 21,7 | 28 | 19,6 | 27 | 18,9 | 39 | 27,3 | 125 | 87,5 |
| Autorisation de travaux ERP | 1 | 1,3 | 5 | 6,5 | 10 | 13 | 5 | 6,5 | 21 | 27,3 |
| Certificat d'urbanisme opérationnel | 2 | 0,8 | 8 | 3,2 | 4 | 1,6 | 16 | 6,4 | 30 | 12 |
| Permis d'aménager | 2 | 2,4 | 1 | 1,2 | 1 | 1,2 | 2 | 2,4 | 6 | 7,2 |
| Total | 57 | 47,2 | 76 | 64,5 | 69 | 61,7 | 95 | 75,6 | 297 | 249 |

Le Maire reste l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme et après instruction par le service mutualisé, il sera le seul signataire des arrêtés. La législation nationale a supprimé les Renseignements d'urbanisme au profit des Certificats d'Urbanisme.

Répartition des dossiers par communes :



Autorisations du droit du sol (PC, DP, PA, CUB, AT) ayant fait l'objet d'une décision en 2015 :



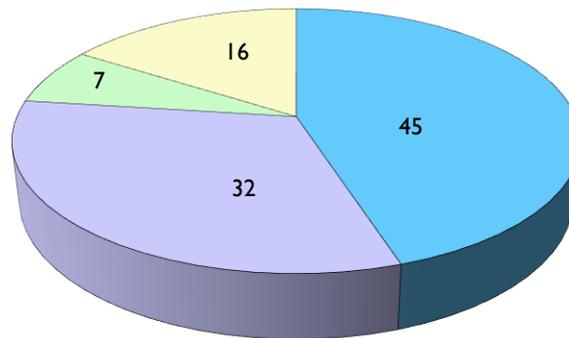
Les visites après chantier pour vérifier la conformité des travaux ne sont pas prévues dans la fiche de poste de l'agent, qui n'est pas assermenté pour réaliser cette prestation. Elle n'est d'ailleurs pas demandée par les élus à ce jour.

L'information aux pétitionnaires et le suivi des dossiers ont occasionné environ 35 rendez-vous avec le service Urbanisme, répartis comme suit :

- 45% correspondent à des demandes de pré-projet, de faisabilité, d'aides à un montage de dossier et d'explications règlementaires ;
- 32% sont des rendez-vous pour des dossiers en cours d'instruction (reprise architecturale, complément de dossier, etc.) ;

- 7% sont des rendez-vous autres comme la visite d'un chantier, une rencontre avec l'Architecte des bâtiments de France, une commission d'accessibilité pour valider un dossier d'autorisation de travaux ;
- 16% sont des consultations de dossiers instruits ou de suivi de la prise de décision (rdv téléphoniques ou physiques) ;

Suivi des dossiers, en pourcentage, d'urbanisme et RDV avec les pétitionnaires



- Pré-projet, faisabilité, aide au montage des dossiers
- RDV pour des dossiers en cours d'instruction (complément de dossiers, reprise architecturale...)
- RDV (visite de chantier, rencontre avec architecte ABF, commission d'accessibilité)
- Consultation du service pour des dossiers en cours d'instruction ou suivie de prise de décision

VII. COMMUNICATION

En termes de communication, l'année 2015 a été un tournant important pour la CCCPS. En effet, du fait de sa toute récente création, l'intercommunalité a dû revoir l'ensemble de sa communication et repartir à zéro, pour affirmer sa nouvelle identité. Il a donc fallu dans un premier temps établir une nouvelle charte graphique qui est le socle de base de toute communication. Celle-ci a vu le jour courant 2015 et c'est à partir de ces éléments graphiques et textuels que nous avons décliné les différents documents officiels et supports de communication de la collectivité. Cette activité a été supportée par une stagiaire et l'assistante de Direction.

a. Cœur de Drôme – Le Mag

Issu d'une forte volonté de communiquer auprès de la population, le journal intercommunal a été défini comme le support prioritaire à mettre en place. D'abord un support papier pour un rapport de proximité plus grand avec les habitants.

Il porte le nom de « Cœur de Drôme – Le Mag » et se veut moderne et dynamique. On y retrouve les différents pôles de compétences matérialisés par une couleur et un pictogramme. C'est le support qui va véritablement permettre d'ancrer les éléments forts de la charte graphique dans l'esprit des individus, afin qu'ils identifient bien la CCCPS.

Le 1^{er} numéro est sorti en mai 2015. Il faisait l'état des lieux de la collectivité et avait surtout pour but de présenter les différents pôles de compétences. A travers celui-ci, il s'agissait vraiment de mettre en place ce nouveau support de communication et de se faire connaître auprès de la population.

Il aura fallu attendre novembre 2015 pour découvrir le 2^{ème} numéro, davantage basé sur les projets en cours, événements et autres thématiques phares de l'intercommunalité. Là, on rentre dans le vif du sujet avec pour objectif d'informer les habitants sur les avancées des projets de l'intercommunalité, sur les divers services mis à disposition, sur les décisions prises par les élus, etc.

Le journal de la CCCPS est un document pertinent car il nous permet de toucher notre cible principale : les habitants et de répondre aux différents objectifs de communication :

- Cognitif : faire connaître la collectivité et informer les habitants
- Affectif : installer un rapport de proximité
- Conatif : faire adhérer aux projets de l'intercommunalité

Il est donc important pour nous de veiller à sa pérennisation dans le temps.

b. Le site internet

Outil incontournable, le site Internet est le support qui manque vraiment à l'intercommunalité aujourd'hui et donc celui sur lequel on travaille depuis plusieurs mois, en collaboration avec un prestataire externe. Notre volonté est de créer un site Internet qui soit moderne et interactif. Nous souhaitons avant tout qu'il réponde aux besoins des différents publics : habitants, touristes, journalistes, investisseurs, etc. Il s'agit de mettre en place une plateforme pratique comprenant les informations institutionnelles de la collectivité, mais aussi un support vivant qui évolue sans cesse en fonction des actualités et événements liés à la CCCPS. Le site Internet devrait être mis en ligne courant 2016 et ce sera un véritable plus en termes de communication.

En parallèle, nous élaborons au quotidien des supports de communication à la demande des différents services de l'intercommunalité. Nous faisons également un travail conséquent en termes de relations presse pour faire rayonner la collectivité à travers la presse locale.

PROPOSER DES SERVICES A LA POPULATION AU PLUS PRES DE LEURS BESOINS

I. LE POLE SOCIAL

Le pôle social mène des actions auprès des publics de 0 à 17 ans et dispose à cette fin de plusieurs structures d'accueil adaptées en fonction des âges ; chaque structure propose un projet pédagogique concordant avec les attentes des enfants qui se déclinent au travers d'actions quotidiennes ou plus ponctuelles.

a. Les espaces d'accueil petite enfance

Dans le cadre d'une uniformisation, l'Espace Information Petite Enfance gère les inscriptions de l'ensemble des crèches du territoire, qu'elles soient en gestion directe ou associative.

La responsable de l'EIPE accompagne les familles dans leur choix de mode de garde, pour les inscriptions de leurs enfants dans l'un des établissements d'accueil du jeune enfant de la CCCPS ; elle peut également orienter les familles vers un accueil individuel, chez un assistant maternel.

Les modes de gardes disponibles sur le territoire de la CCCPS sont :

- le multi-accueil « Le Petit Bosquet » à Crest : 24 places (20 en accueil régulier et 4 en occasionnel) – en gestion directe,
- le multi-accueil « Les Tchoupinets » à Aouste sur Sye : 17 places (12 en accueil régulier et 5 en occasionnel) – en gestion associative,
- le multi-accueil « Les P'tits Bouts » à Saillans : 12 places (10 en accueil régulier et 2 en occasionnel) – en gestion associative,
- la Microcrèche « Les Marissous » à Piégros la Clastre : 10 places (8 en accueil régulier et 2 en occasionnel) – en gestion directe,
- les assistants maternels du territoire – lien avec le Relais Assistants Maternels de la CCCPS – en gestion directe (Antenne de Crest et Antenne des 3 Vallées) : 122 professionnels sur le territoire.

Multi accueil Le « Petit Bosquet »

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|-------|-------|--------|
| Nombre d'enfants accueillis dans l'année | 141 | 137 | 121 |
| Nombre d'heures d'ouverture assurées | 52192 | 51968 | 51744 |
| Nombre de journées d'ouvertures assurées. | 233 | 232 | 231 |
| Taux de fréquentation | 79,3 | 76,2 | 75,6 % |

La capacité d'accueil est de 24 enfants. Le nombre d'heures ouvertes au public a été moins important en 2015 qu'en 2014, d'où une légère diminution du nombre d'heures d'accueil assurées. Mais le taux d'occupation reste stable comme la participation financière des familles.

Une équipe de 10 professionnelles de la petite enfance y accueille les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans dans un cadre chaleureux et sécurisé d'une manière régulière (type "crèche") ou occasionnelle (type "halte-garderie"). Les jours d'ouverture, la souplesse de fonctionnement permettent aux familles de concilier au mieux vie familiale et professionnelle ou sociale, même si l'horaire de fermeture du soir reste un peu trop tôt pour certains parents qui travaillent après ou jusqu'à 18h.

Partenariats :

- Le multi accueil a participé comme les années précédentes aux ateliers de l'association Zimboom le vendredi.
- Les sorties à la médiathèque se poursuivent une fois par mois, d'octobre à mai. Les animatrices de la médiathèque sont néanmoins venues au multi-accueil en mars et en octobre.

Evènements :

- En janvier, les professionnelles ont réuni les parents autour d'une galette des rois, pour raconter sous forme de jeux, la vie quotidienne des enfants et les valeurs inscrites dans le projet pédagogique.

- Mi-avril, la fête du printemps a duré une semaine. Ce fut un moment convivialité et de partage. Les familles ont pu participer en apportant des plantes, des caisses, du terreau, ou en participant aux travaux de jardinage ! A cette occasion, un repas pique-nique fut proposé. Le multi-accueil en avait profité pour convier les parents et enfants de l'association Zimboom autour d'un apéritif.

A différentes occasions, la crèche propose aux enfants des repas communs, généralement sur un thème. Ceci permet un moment convivial partagé entre les enfants.

- En juin, le multi accueil a ouvert ses portes aux familles sur le thème de la vie en rose. Parents, enfants y ont partagé des ateliers et un goûter.

La micro crèche "les Marrassous"

Compte tenu de l'ouverture de la structure en septembre 2014, il est à ce jour impossible de faire des comparaisons statistiques sur plusieurs années.

L'équipe des Marrassous est composée d'une coordinatrice, et de 3 professionnelles de la petite enfance : 2 titulaires du CAP, petite enfance, et une du diplôme d'auxiliaire de puériculture. Cette dernière assurant aussi la continuité de direction. Un agent d'entretien complète l'équipe et assure également les temps de repas.

Cette structure accueille comme le Petit Bosquet, les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans soit en accueil régulier, soit en accueil occasionnel. Les horaires et jours d'ouverture, la souplesse de fonctionnement permettent aux familles de concilier au mieux vie familiale et professionnelle ou sociale.

| | |
|---|---------|
| Nombre d'enfants accueillis dans l'année | 28 |
| Nombre d'heures d'ouverture assurées | 22 600 |
| Nombre de journées d'ouvertures assurées. | 226 |
| Taux de fréquentation | 65,17 % |

Partenariat :

Il se traduit notamment par la visite mensuelle d'une personne de la médiathèque d'Aouste sur Sye qui vient lire quelques albums aux enfants et assure aussi un prêt de livres.

Par ailleurs, le prêt de jeux, jouets et livres fonctionne très bien avec l'antenne du l'antenne du Relais d'Assistants Maternels (RAM) sur Piégros la Clastre, ainsi qu'avec les autres structures intercommunales.

Evènements :

L'année 2015 a surtout été marquée par l'inauguration officielle de la micro crèche au début du mois de juin 2015. Ce jour-là, élus, partenaires et familles ont pu se rencontrer, visiter les locaux et partager un apéritif.

Au mois de février, l'équipe a convié les parents pour une rencontre racontant la vie de la crèche.

D'autres moments dans l'année permettent de convier les familles pour un petit goûter partagé notamment autour de Noël.

Multi accueil « Les Tchoupinets »

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 (excepté le mercredi ouverture seulement jusqu'à 17h). Les périodes de fermeture annuelle sont d'une semaine à 10 jours entre Noël et le jour de l'an, de 3 semaines en août et 1 semaine pendant les vacances de printemps.

Il existe deux sortes d'inscription :

- L'accueil occasionnel : avec la directrice et une période d'adaptation progressive, les parents ont la possibilité de réserver des plages horaires allant de 1h00 à 5 journées par semaine. Les réservations se font entre 13h et 14h tous les jours d'ouverture du multi accueil et sont possibles sur une amplitude de 14 jours maximum.
- L'accueil régulier : il nécessite l'acceptation du dossier en commission d'attribution. Les parents, avec la directrice, établissent un contrat d'accueil qui précise : les horaires de prise en charge de l'enfant en fonction de leurs besoins, le nombre d'heures ou de jours d'absence. Le contrat établit aussi le montant de la participation financière mensuelle.

| | |
|---|------|
| Nombre d'enfants accueillis dans l'année | 62 |
| Nombre d'heures d'ouverture assurées | 2436 |
| Nombre de journées d'ouvertures assurées. | 232 |
| Taux de fréquentation | 75 % |

Multi-accueil « Les P'tits Bouts »

Le multi-accueil est ouvert 43 semaines par an de 8h à 17h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h00 à 12h le mercredi pour les enfants de 3 mois à 6 ans, avec un agrément de 12 places dont 10 places en accueil régulier et 2 en accueil occasionnel.

Il existe deux sortes d'inscription :

- Pour l'accueil régulier : comme les autres établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), un contrat est établi à l'année entre la structure et la famille permettant de réserver la place de l'enfant sur des jours fixes. Une fiche de pré-inscription est à remplir et à rendre avant le mois d'avril pour la rentrée suivante.
- L'accueil occasionnel : les parents peuvent inscrire leur enfant tout au long de l'année en remplissant un dossier et réserver deux jours à l'avance une journée ou une demi-journée de garde pour leur enfant.

| | |
|---|---------|
| Nombre d'enfants accueillis dans l'année | 46 |
| Nombre d'heures d'ouverture assurées | 1627.5 |
| Nombre de journées d'ouvertures assurées. | 180 |
| Taux de fréquentation | 90.17 % |

Le Relais Assistants Maternels de la CCCPS 2 antennes administratives, Crest et Piégros la Clastre.

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Le RAM apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Le RAM informe :

- Les parents :
 - sur les modes de garde du territoire,
 - en matière de droit du travail dans la mesure du possible et oriente vers d'autres organismes pour des besoins plus approfondis.

En 2015, les contacts avec les familles ont quasiment doublé avec 371 demandes traitées par RDV, téléphone ou email.

- Les professionnels de la petite enfance et les candidats à l'agrément :
 - sur les conditions d'accès à la profession,
 - sur le droit du travail de façon généraliste et sur la convention collective,
 - et oriente le cas échéant vers des interlocuteurs spécifiques.

En 2015, les contacts avec les assistants maternels agréés ont augmenté avec 419 demandes traitées par téléphone, email et prises de RDV (296 en 2014).

- Les partenaires :
 - Mise en place de liens et passerelles entre établissements de la petite enfance.
 - Inciter les assistants maternels à fréquenter les équipements existants.
 - Faciliter les transitions pour l'enfant et contribuer à une continuité de services aux familles.

En 2015, les contacts avec les partenaires ont également augmenté avec 297 demandes traitées par téléphone, mail ou

prise de RDV (213 en 2014).

Au regard de la fréquentation en nette augmentation, on peut estimer que le RAM est davantage repéré. Ces nombreuses sollicitations montrent l'utilité de ce service et les besoins des professionnels et des familles. On remarque que la structure travaille de plus en plus en partenariat avec les différents acteurs et structures petite enfance.

Le RAM offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :

- Le **journal du RAM** travaillé par un comité d'assistants maternels, sort 2 fois par an (en juin et novembre cette année) afin d'informer parents et professionnels.
- Des **agendas, des prêts de livres et de jeux** sont proposés par le RAM pour fournir des outils de travail.
- Réunion sur le thème du **contrat** en mars à Crest
- Réunion sur le thème des **impôts** en avril à Crest (14 assistants maternels étaient présents)
- Réunion sur le thème du **projet de fonctionnement** du RAM en mai à la salle de Mirabel et Blacons (5 assistants maternels étaient présents, 4 parents et 2 enfants)
- Conférence sur le **langage gestuel et la communication bienveillante** en octobre au temple de Saillans (2 parents étaient présents dont 1 hors CCCPS, 6 assistants maternels hors CCCPS)
- Conférence sur la **séparation** en décembre à Crest (3 assistants maternels étaient présents)

Le RAM propose des Animations hebdomadaires :

- Tous les **mardis matin entre 9h et 11h30** (hors vacances scolaires) des **animations** sont organisées dans les communes d'Aouste sur Sye à la médiathèque (11 séances), de Piégros la Clastre au gymnase intercommunal (7 séances), de Beaufort sur Gervanne à la salle d'animation (8 séances) et à Saillans aux algécos (8 séances).
- A Crest des animations ont lieu les **lundis et vendredis matin entre 9h30 et 11h** à l'espace du Bosquet.
- Un seul temps était proposé en début d'année mais l'affluence devenant trop importante il a été prévu de faire 2 groupes plus homogènes et équilibrés dès septembre 2015.

Des activités ponctuelles d'éveil en lien avec les partenaires du territoire afin de décloisonner les modes d'accueil et de créer des liens, des mises en réseau.

- Des temps communs **avec l'ALSH** se font à Crest pendant les vacances scolaires.
- Des séances sont aussi proposées par la médiathèque une fois par mois
- Ateliers **langue des signes** avec un intervenant sur 8 séances en avril /mai/juin et juillet (2 mamans, 13 assistants maternels et 30 enfants ont participé).
- Une **intervention conte** avec un intervenant en juin durant la porte ouverte.
- **Des séances de Baby gym** ont été proposées toute l'année à Crest, puis à Piégros (en moyenne 30 enfants y participent avec 12 assistants maternels et 1 maman).
- Au premier semestre à Crest une **découverte de percussions**, a été organisée avec un intervenant en éveil musical.
- **Une découverte musicale** avec un intervenant en éveil musical choriste durant 4 séances sur le bruit de l'eau en octobre 2015 (11 assistants maternels avec 12 enfants et 2 grands-mères et 1 maman).

Mise en place de manifestations festives et de temps collectifs pour favoriser les rencontres et les échanges :

- La **journée porte ouverte** du RAM le mercredi 24 juin (11 assistants maternels, 10 parents, 2 grands parents et 22 enfants étaient présents)
- La **journée professionnelle** des assistants maternels en novembre (8 assistants maternels, 1 maman et 17 enfants)
- La **fête de fin d'année** en décembre (130 adultes s'étaient inscrits avec 170 enfants)

Des mesures d'accompagnement à la professionnalisation mises en place en favorisant le départ en formation continue de l'animatrice :

- Les **réunions préalables à l'agrément** avec la PMI afin de présenter le RAM aux candidats à l'agrément.
- les **rencontres réseau de la CAF** pour s'informer et travailler des projets et notamment le projet de fonctionnement du RAM.
- **l'analyse des pratiques** permettant de travailler en mini réseau et faire évoluer sa posture professionnelle.

- sur le projet éducatif et pédagogique d'un RAM.
- Sur les rythmes de vie des jeunes enfants.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

Afin de structurer l'ALSH, il a été décidé de créer des postes d'animateurs permanents à la place des vacataires ; les vacataires sont embauchés pendant les périodes scolaires pour renforcer l'équipe de permanent.

Le service est donc constitué de :

- un poste de Directrice de l'ALSH (35h/semaine annualisées.)
- un poste d'animateur chez les 6-11 ans (27h/semaine annualisées).
- un poste d'animateur jeunes (11 ans et plus).

Durant chaque période de vacances la structure fait appel à des vacataires (jusqu'à 10 sur le mois de juillet) afin de compléter les effectifs, car la fréquentation est plus importante lors des vacances que les mercredis en période scolaire.

Un des objectifs sur l'année 2015 a été de stabiliser l'équipe d'animation afin d'établir une image positive du service.

La fréquentation des 4-11 ans :

Sur les vacances de février en moyenne 29 enfants sur 39 places maximum.

Sur les vacances d'avril en moyenne 27 enfants sur 39 places maximum.

Sur le mois de juillet en moyenne 60 enfants sur 71 places maximum.

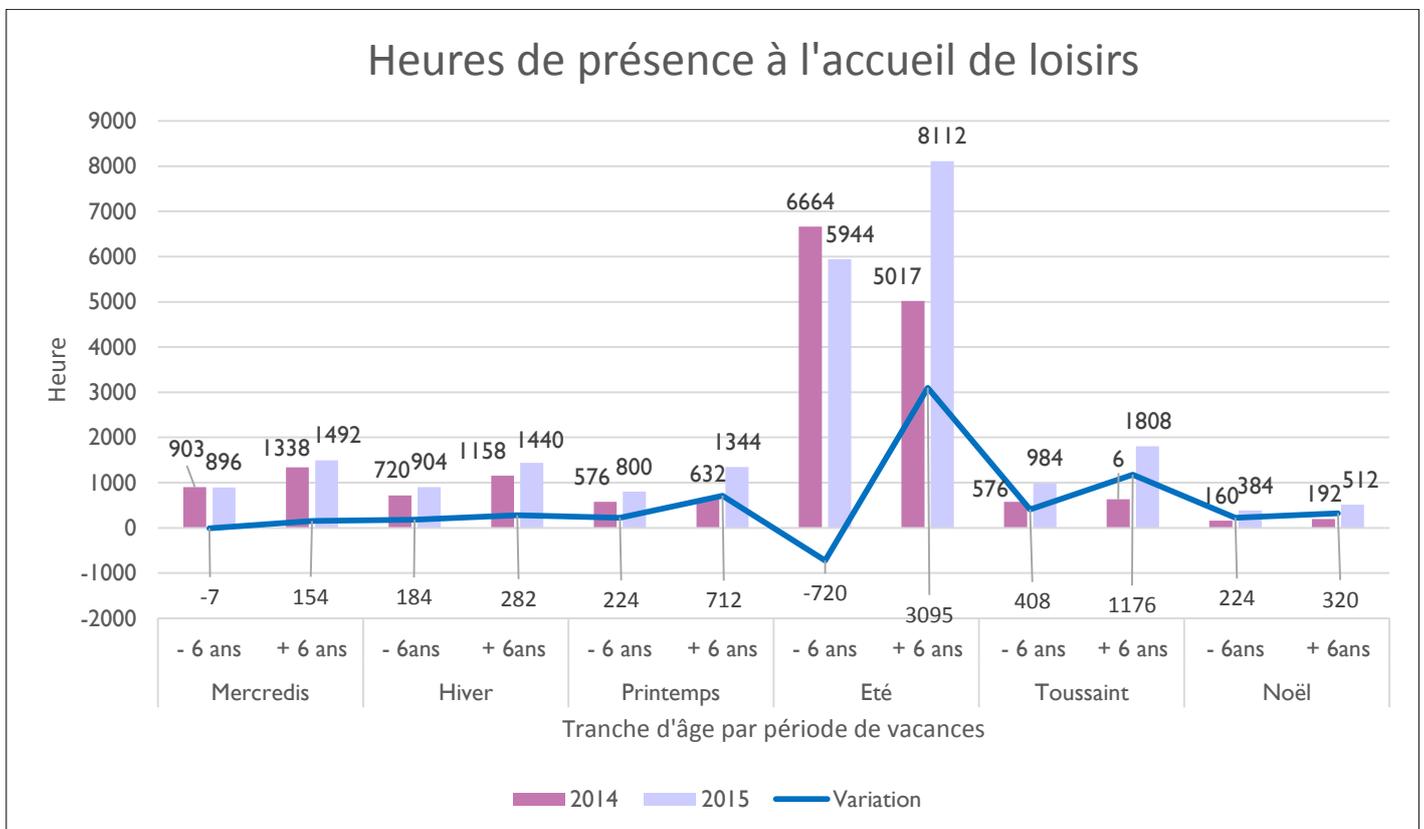
Sur le mois d'août en moyenne 37 enfants sur 48 places maximum.

Sur les vacances de toussaint 34 enfants sur 40 places maximum.

Sur les vacances de Noël 35 enfants sur 40 places maximum.

Soit une augmentation de 32,59 %.

Nouveauté : depuis septembre 2015 nous accueillons les enfants à partir de 3 ans toute l'année (avant seulement sur la période estivale).



Le déménagement au Bosquet :

Fin septembre, nous avons emménagé dans nos nouveaux locaux au Bosquet. La proximité et le partage avec d'autres structures liées à l'enfance crée une véritable cohérence. Cette nouvelle structure est vraiment mieux adaptée à nos besoins.

Les stages :

Depuis les vacances de Toussaint nous avons mis en place des stages. Durant toute la semaine sur 5 demi-journées, un animateur référent décline une thématique avec le même groupe d'enfants (12 max).

Thématique des stages : saveurs d'ici (découverte de produits du terroir) et initiation au film d'animation.

Les vendredis thématiques :

Depuis le mois d'Avril, durant les vacances scolaires, l'ALSH propose, pour clôturer la semaine, les vendredis thématiques. Ce fil conducteur nous permet une cohérence sur l'ensemble de la journée.

L'été à Ste Euphémie :

Du lundi 6 juillet au vendredi 21 août, l'accueil de loisirs a pris ses quartiers d'été à Ste Euphémie. Durant la période estivale nous pouvons accueillir jusqu'à 83 jeunes encadrés par 10 animateurs et 2 personnes de services. Pendant ces 7 semaines les temps forts ont été les suivants :

- le repas intergénérationnel qui exceptionnellement a eu lieu au foyer Louise Vallon à cause de la canicule suivi de l'après-midi jeux avec Archijoux
- le concept « St Trop'crest » : permettre aux enfants de vivre un après-midi comme à la plage
- les nuitées thématiques (en moyenne 10 enfants)
- les ateliers « petits boulangers »
- les sorties : grottes de Thais, monde merveilleux des lutins et Peaugres

Zoom sur le secteur ados :

Durant l'année 2015 le secteur ados a tourné au ralenti, l'ouverture a été maintenue uniquement sur les vacances. La difficulté à recruter un animateur référent a parasité le bon déroulement du service. La fréquentation a été très variable. Sur les vacances de février, la moyenne était d'environ 12 jeunes, sur avril 2 jeunes, sur les 2 mois d'été une dizaine et sur les vacances de toussaint et de Noël, 6 jeunes.

Les prestataires, les partenaires :

Le cinéma l'Eden, Archijoux, la boulangerie Fouraison, journée Macdo kid's, la médiathèque, la piscine, le foyer restaurant Louise Vallon, Crest'actif : participation à la semaine bleue.

MJC Nini Chaize, Centre Social :

La MJC Nini Chaize est ouverte le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h, le jeudi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

2015 a été pour l'association Nini Chaize, la troisième année de mise en œuvre du projet social 2013-2016, qui se décline de la façon suivante :

- L'accueil collectif des mineurs de 6 à 11 ans : l'accueil est ouvert de 11h30 à 18h, les mercredis en période scolaire avec un maximum de 12 places ; et de 8h à 18h durant les vacances scolaires (hormis fin d'année) avec un maximum de 36 places.
La fréquentation des mercredis s'est maintenue en 2015 avec plus de 1300 heures pour 1400 heures en 2014.
La fréquentation pendant les vacances scolaires a augmenté de 40 % dû à l'augmentation du nombre de places (de 24 à 36 enfants/jour) : 11400 heures en 2014 pour 16000 heures en 2015.
- L'accueil collectif de mineurs de 11 à 14 ans : l'accueil est ouvert durant les vacances scolaires (hormis fin d'année et août) de 8h à 18h avec un maximum de 12 jeunes.
La fréquentation a très largement augmenté avec plus de 3900 heures en 2015 pour 2900 heures en 2014, soit une augmentation de 34%.
- Et l'accueil jeunes de 14 à 17 ans : l'accueil est ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h et le mercredi et samedi de 14h à 19h en période scolaire ; du lundi au vendredi (hormis fin d'année et août).
La fréquentation de l'accueil a diminué de 50% entre 2014 et 2015. En effet, l'animateur jeunes a quitté ses fonctions ce qui a engendré une perte de lien avec les jeunes.

b. Les actions communes du pôle social

Evènement :

Le « bal des petits », la 1^{ère} édition a eu lieu le dimanche 21 juin à l'occasion de la fête de la musique, dans le parc du bosquet. L'association Zimboum a été sollicitée pour mettre en place cet évènement qui a regroupé les structures petite enfance de la CCCPS, la ville de Crest et son CCAS, les associations Tiss'âges et Archi'jeux. Ce bal a regroupé environ 200 personnes.

Le 16 décembre, les EAJE, l'ALSH et le RAM ont organisé une fête de Noël, à la salle Coloriage à Crest. Un spectacle était proposé aux enfants, ainsi que la visite du Père Noël !

Formations :

Depuis septembre 2015, les équipes des deux établissements (multi accueil et micro crèche) assistent ensemble à une formation sur la communication gestuelle avec les enfants en âge pré-verbal. Cette formation se déroule en alternance sur Crest et sur Piégros. Elle est financée par le CNFPT et permet aux équipes des 2 structures de se rencontrer, de créer des liens et une pédagogie commune pour une meilleure relation aux jeunes enfants. C'est un succès, même s'il demande beaucoup d'investissement pour chacune (temps de formation en soirée).

Organisation :

Depuis le 1^{er} mars, la direction des deux établissements est assurée par la même personne, Fanny BORSON-HUE. Cela permet plus de mutualisation de certaines tâches et une meilleure efficacité dans l'organisation globale.

A la même période un "agent volant" supplémentaire a été recruté afin de mieux pallier aux remplacements des absences sur les deux établissements.

Ainsi, la directrice, mais aussi les deux agents volants fréquentent aussi bien le multi accueil que la micro crèche et une mise en place d'achat groupé et de mutualisation de matériels a été mise en place.

Education :

La réflexion sur un projet éducatif commun au pôle social permet de poser les bases d'une cohésion et l'adéquation avec les valeurs véhiculées par la CCCPS.

Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeux libres pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte par des accueillants professionnels formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

La CCCPS subventionne à hauteur de 4 000 € l'association Tiss'âges qui met en place tous les jeudis de 9h à 12h en dehors des vacances scolaires, un LAEP à l'espace du bosquet à Crest.

Ce rendez-vous connaît un véritable succès. En effet certains jeudis, plus de 30 enfants sont accueillis dans la matinée.

Suite à l'arrivée au bosquet de l'ensemble du pôle social basé à Crest, une réorganisation des séances proposées par le LAEP, a dû avoir lieu.

Aussi, dès octobre, une ouverture supplémentaire le 1^{er} lundi du mois (après-midi), s'est mise en place. Cela permet de compenser les séances annulées durant les vacances scolaires (présence de l'ALSH au bosquet).

Ce temps, pas encore reconnu, n'a pas attiré beaucoup de familles.

II. LE POLE ENVIRONNEMENT

a. Gestion des déchets

Voir le rapport dédié en annexe.

b. L'assainissement collectif

Les stations d'épuration (STEP)

En 2015 son parc de stations d'épuration se compose de 2 stations à boues activées, de 4 stations d'épuration type « macrophyte » et de 2 stations d'épuration de type compactes filtres à sable.

| Nom de la Station | Capacité nominale en Equivalent Habitants (EH) | Type |
|----------------------------------|--|----------------------------|
| STEP du Crestois | 19 000 | Boues activées |
| Saillans | 1 440 | Boues activées |
| Espenel | 250 | Filtres plantés de roseaux |
| Aurel | 610 | Filtres plantés de roseaux |
| Vercheny | 820 | Filtres plantés de roseaux |
| Chastel Arnaud – Rif des Fauries | 80 | Compacte – Filtre à sable |
| Chastel Arnaud – Les Auberts | 50 | Compacte – Filtre à sable |
| La Chaudière | 20 | Filtres plantés de roseaux |
| Rimon et Savel | 50 | Filtres plantés de roseaux |

La STEP du Crestois à Crest est gérée via une délégation de service public jusqu'en juin 2021. Le délégataire est Suez environnement – SDEI. Le rapport annuel du délégataire pour 2015 est consultable à la CCCPS.

La STEP de Saillans est gérée via une prestation de service par la société Suez environnement – SDEI. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est consultable à la CCCPS.

Les autres stations sont gérées en régie. L'entretien de ces STEP représente 0,59 ETP de temps de travail.

La surveillance des dispositifs de traitement

La réglementation impose selon la capacité nominale des installations ou selon l'arrêté d'autorisation de l'installation s'il existe, des contrôles réglementaires (Audit annuel de l'installation ou Bilan 24h).

Ces contrôles sont définis par les arrêtés pour la STEP du Crestois et pour celle de Saillans.

Pour les autres installations, seules les STEP dont la capacité nominale est supérieure à 200 Equivalent Habitants (EH) ont l'obligation de contrôle.

Néanmoins, dans un objectif de contrôle du bon fonctionnement de l'installation, d'entretien de celui-ci et de préservation de l'environnement, des visites simples ont été instaurées à minima annuellement sur toutes les STEP :

- la STEP du Crestois est soumise à un audit annuel,
- la STEP de Saillans est soumise à 2 bilans 24h annuels dont deux sont à réaliser pendant la période de baignade. Durant cette même période, 2 analyses de recherche d'Escherichia Coli et de Streptocoques fécaux doivent être effectuées, une à l'amont et une à l'aval du point de rejet dans la Drôme,
- la STEP Vercheny est soumise à un bilan 24h annuel,
- les STEP d'Aurel et Espenel sont soumises à un bilan 24h tous les 2 ans. Les années où il n'y a pas de bilan 24h, une visite simple est réalisée,
- pour les STEP de Chastel Arnaud (Les Auberts et Rif des Fauries) et Rimon et Savel, une visite d'assistance simple est réalisée annuellement.

L'ensemble des rapports de visite sont consultables au siège de la CCCPS

Projets et réalisation 2015

- Développement du projet de réhabilitation de la STEP de Saillans. Cette réhabilitation comprend le remplacement du matériel électromécanique ainsi que la mise en sécurité des éléments de l'installation. La consultation des entreprises a été réalisée courant 2015 et les 2 lots ont été attribués lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015 à la société SEERC du groupe Suez environnement pour le lot de remplacement du matériel électromécanique et à la société ETSA pour le lot de mise en sécurité.
- Travaux de réalisation d'une STEP à Saint-Sauveur-en Diois. Cette station d'épuration est un bi-filtre planté de roseaux. La CCCPS a été accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage (SATESE) et d'un maître d'œuvre SED Ingénierie Conseil). Les travaux ont été réalisés par le groupement Epur-Nature / Liotard TP.

DEVELOPPER LES RICHESSES DU TERRITOIRE

I. LE POLE ECONOMIQUE

Le pôle économique accompagne les acteurs économiques du territoire tout au long de la vie des entreprises : dès la création, afin d'orienter et d'aider au montage des projets, puis tout au long de son développement que ce soit pour la recherche de locaux ou l'installation en zones d'activités.

a. Accompagnement des porteurs de projets

Accueil des porteurs de projets

La CCCPS est reconnue comme porte d'entrée sur le territoire afin d'accompagner les créateurs et les repreneurs d'entreprises dans leur projet.

Lors du 1^{er} RDV avec un créateur d'entreprise, la CCCPS fait le point sur la nature du projet (création, reprise), l'activité (restauration, industrie, commerce...) l'état d'avancement (étude de marché, formation, acte notarié, financements...) et sur les motivations du porteur du projet.

Lors de ces entretiens personnels et tout au long du processus, la CCCPS renseigne sur les locaux disponibles, les financements mobilisables auprès de partenaires (Initiative, ADIE...), et apporte des renseignements sur le tissu économique afin de faciliter l'intégration de la future activité au territoire.

Suivant l'avancement et le type de projet, l'accompagnement peut se traduire par un seul ou plusieurs RDV individuels et peut s'étaler jusqu'à plusieurs mois.

Porteurs de projets rencontrés

En 2015, la CCCPS a rencontré 68 porteurs de projets et cela s'est traduit par 85 rendez-vous individuels et près de 60 appels téléphoniques.

Les créations d'entreprises sont soumises à la saisonnalité (restauration, commerce...), de manière générale deux pics d'activités se produisent à l'automne et au printemps pour profiter de la saison des fêtes de fin d'année ou pour la saison estivale.

20 entreprises ont été créées ou reprises en 2015 dans les secteurs de la restauration, l'industrie agroalimentaire, l'artisanat, le tourisme, le commerce. **Ce sont 45 emplois qui ont été créés, ou pérennisés sur le territoire.**

IVDD, partenaire de financement

Dans le cadre d'un travail partenarial avec l'association Initiative Vallée de la Drôme Diois (IVDD), la CCCPS met en relation les porteurs de projets avec l'association afin qu'ils puissent bénéficier d'un prêt à taux 0% pour le démarrage de leur projet.

La CCCPS est ainsi présente au Comité d'Agrément d'IVDD, instance qui se déroule une fois par mois et qui valide ou non, le prêt à taux 0% pour le porteur de projet.

En 2015, la CCCPS a participé à 12 comités lors desquels 15 projets ont été présentés et 12 ont été acceptés par le Comité d'Agrément.

L'association IVDD a accordé 171 400 € de prêt à taux 0% sur le territoire et 44 000 € supplémentaires ont été abondés par l'association Initiative France pour des projets dits « remarquables » qui répondaient à des critères de croissance et de richesses pour le territoire.

b. Bourse aux locaux

La CCCPS gère une bourse des locaux privés sur le territoire et a répondu à plus d'une vingtaine de recherches en 2015 de porteurs de projets dans les secteurs des professions libérales (architectes, psychologue, ambulance...) de l'artisanat (création d'objets de musique, menuisiers, ...) de l'agroalimentaire (fromagerie, traiteur, chocolatier, boulanger...) de l'associatif (Microcrèche...) et d'e-commerce,...

Les demandes ont porté sur des locaux de 20 à 300 m² à la vente ou à la location. Or, la disponibilité sur le marché proposait en majorité des locaux commerciaux de 30 m² à 100 m².

4 activités libérales ont également recherché des locaux d'une surface de 20 m² ou alors un local à mutualiser avec un autre spécialiste.

5 recherches concernaient des locaux d'activités (atelier et bureau attenant) à partir de 100 m².

c. Bâtiment d'Intérêt Economique

La CCCPS gère des bâtiments d'intérêt économique (BIE) sur la commune de Crest.

Descriptif des locaux

Un bâtiment de typologie « mixte » (atelier et bureau attenant) est situé « rue du grand St Jean ». Il est composé de 4 cellules et accueille des activités dans les secteurs des enseignes publicitaires, de la maintenance industrielle et associative. Ces cellules, en location, sont d'une surface de 209 à 312 m².

Trois autres bâtiments sont situés « rue des anciens combattants d'outre-mer ». Ces locaux proposent des bureaux en location d'une surface de 15 m² à 176 m².

Des baux précaires sont proposés ainsi que des baux professionnels suivant les besoins des acteurs économiques.

Locations en 2015

Au total, ces BIE accueillent 13 entreprises et un bureau a été libéré en fin d'année 2015.

En 2015, la CCCPS a accueilli les Restos du cœur et a renouvelé 3 baux de location.

La priorité de la CCCPS est de proposer des locaux bénéficiant de prix et de conditions attractives. Dans ce cadre, une harmonisation des loyers au m² se feront au fur et à mesure des baux de location. De plus, dans un souci d'amélioration des conditions de travail des locataires, la CCCPS a installé des climatiseurs réversibles dans deux de ces bâtiments et a étudié la faisabilité pour l'installation de signalétique.

d. L'impulsion de nouveaux projets fonciers

La stratégie économique de la CCCPS est basée sur la création de richesses en accompagnant notamment les créateurs d'entreprises, en créant des conditions optimales pour pérenniser les entreprises sur le territoire (recherche de financements, de locaux...), en attirant des entreprises exogènes afin à terme de créer des emplois locaux.

Pour cela, une des actions phare de la CCCPS est de se doter d'une nouvelle offre foncière en créant deux parcs d'activités sur les communes d'Aouste-sur-Sye (Ecoparc du Lauzun) et de Crest (Valernes) et deux autres projets sont à l'étude sur les communes de Crest et de Saillans.

Ces projets de développement répondront aux demandes des entreprises dans les secteurs de l'artisanat, des plantes à parfum aromatiques et médicinales, de l'industrie... en proposant une variété de surface parcellaire à la vente.

Ecoparc du Lauzun, Aouste-sur-Sye

La CCCPS a signé une promesse de vente en 2015 avec le propriétaire VICAT, qui a exploité pendant plusieurs décennies une carrière et une cimenterie sur la commune d'Aouste sur Sye. Cet accord permettra de réaliser un écoparc d'activités sur plus de 12 ha situé en bord de la route départementale, avec une forte visibilité et facilement accessible.

Le projet répondra aux exigences du développement durable. La gestion des aménagements, de l'eau, la qualité des bâtiments, les déplacements au sein du parc d'activités et les services seront, notamment, en concordance avec ces principes.

En 2015, la CCCPS a sélectionné le maître d'œuvre pour la réalisation d'études de faisabilité technique. Celles-ci ont débuté en novembre.

Le parc d'activités des Valernes, Crest

La CCCPS s'est engagé dans la réalisation d'une opération urbaine sur le secteur des Valernes à Crest en acquérant en 2015 un tènement foncier de 12 356 m² à la commune de Crest pour la réalisation d'un projet global.

L'acquisition du tènement foncier permettra la création d'un parc d'activités en créant des lots commercialisables à la vente afin de répondre aux besoins d'entreprises locales dans les secteurs de l'artisanat, la petite production, services aux entreprises...

Ce foncier arboré est situé en plein cœur d'une zone d'activités existante et les futures entreprises pourront profiter d'une dynamique locale forte.

En 2015, la CCCPS a sélectionné le maître d'œuvre pour la réalisation d'études de faisabilité technique. Celles-ci ont débuté en novembre.

L'Ecoparc de Mazorel

La CCCPS souhaite créer un écoparc d'activités sur la commune de Crest, dans le secteur dit « Mazorel ». L'ambition de la CCCPS est d'acquérir 2.3 hectares situés dans le prolongement d'un quartier en cours de développement (hôpital, gymnase, quartier résidentiel...).

La vocation de ce futur écoparc est de répondre aux demandes locales des entreprises et d'accueillir des entreprises exogènes en garantissant des constructions et des activités durables.

En 2015, la CCCPS était en phase d'acquisition et a rencontré 4 propriétaires de cinq parcelles pour un total de 2.3 hectares.

La ZA de la Tuilière à Saillans, fin de la commercialisation

La Communauté de Communes du Pays de Saillans avait créé cette zone artisanale dont le dernier terrain a été vendu en 2015 au « Garage de la Clairette » afin de réaliser une extension de son activité.

D'une surface de 1010 m², le lot a été cédé à 9 595€ HT soit 9.5€/m² HT.

Suite à la cessation d'activité de la « Brasserie des 3 becs », le bâtiment a été racheté par trois couples de producteurs laitiers pour la création de la « Fromagerie des 3 becs ». A cette occasion le bâtiment a été agrandi et modifié pour permettre d'adapter le local au processus de transformation du lait de chèvre en picodon AOC. L'activité a démarré en novembre 2015.

La construction du siège social de l'entreprise « Objectif Eau » sur la zone a scellé l'année 2015. Ce bâtiment propose également des locaux en location pour d'autres acteurs économiques.

Un projet d'extension étudié

La ZA de la Tuilière étant entièrement commercialisé et afin de répondre à des besoins en foncier d'acteurs économiques, la CCCPS a rencontré trois propriétaires de fonciers jouxtant l'actuel ZA de la Tuilière afin d'en étudier une éventuelle extension.

Le projet de la CCCPS consistait en l'acquisition de 7 205 m² pour réaliser 3 parcelles de 1 700 m² à 2 000 m².

Compte tenu des coûts trop élevés d'acquisition du foncier et d'aménagement des parcelles, il n'est pas possible à l'heure actuelle de proposer une nouvelle offre de terrain à des prix en cohérence avec ceux proposés sur le marché.

e. Animation du tissu économique

La CCCPS réalise des rencontres individuelles avec les entreprises du territoire afin de connaître leurs besoins, leurs attentes et de pouvoir mettre en place les services et l'accompagnement les plus adaptés.

Ces rencontres sont l'occasion de faire un point spécifique sur l'activité et le fonctionnement de l'entreprise. De nombreuses données sont ainsi récoltées concernant notamment le type de produit ou de service que l'entreprise réalise, le nombre de salariés, les projets de l'entreprise (développement immobilier, recrutement, nouveau produit...), le type de clientèle etc....

Ces échanges avec l'entreprise consistent également à faire connaître les services de la CCCPS et l'accompagnement du service économie dans leur problématique quotidienne.

16 entreprises rencontrées en 2015

GERVATEX (Mirabel et Blacons), DROME PAYSAGE (Aouste), ELIXENS (Crest), MORIN SA (Crest), ACE INGENIERIE (Crest), AS ELEVAGE (Crest), OBJECTIF EAU (Saillans), HERBAROM (Aouste), Fromagerie de la Drome (Aouste), ASTIC (Crest), UCAB (Crest), ETSA (Crest), GAMM VERT (Crest), Polifilm (Aouste), SMURFIT KAPPA (Crest), Drôme Provençale (Saillans), DELBARD (Crest).

Ces entreprises sont en majorité en « bonne santé » économique avec une stabilisation ou un accroissement de leur chiffre d'affaires. Elles ont su s'adapter aux difficultés de l'économie actuelle en diversifiant leurs produits, en formant leurs salariés et en cherchant de nouveaux débouchés pour leurs produits ou services.

Il apparaît néanmoins une difficulté dans le recrutement, notamment dans les catégories des cadres supérieurs.

Rencontre avec Activ'ZI

En 1992, l'association Activ'ZI fut créée afin de donner aux chefs d'entreprises la possibilité d'échanger entre eux, de partager leurs expériences et de dialoguer avec les structures concernées par le développement économique.

Partenaire privilégié de la CCCPS et relais incontournable pour les entreprises, 4 rencontres ont eu lieu en 2015 afin d'échanger sur les ambitions de chacun concernant le développement économique et de consolider le partenariat entre les deux structures.

Suite aux besoins exprimés des entreprises adhérentes d'Activ'ZI, une réunion sur la fibre optique a été organisée en juin 2015 par la CCCPS afin de renseigner les entreprises sur les délais et les conditions de déploiement.

- f. Les autres actions suivies par le pôle économique

Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR)

Le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité est un enjeu à relever pour le territoire afin de conserver le savoir-faire et les emplois locaux.

L'OCMMR (Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural) est un programme d'aides aux artisans et commerçants et concerne le territoire du SMDVD (périmètre de la Communauté de Communes du Val de Drôme et Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans). Ce programme est composé de deux phases dont la première s'est terminée en 2013. Elle a notamment permis l'attribution de subventions à travers des aides directes aux artisans et commerçants pour la mise en accessibilité de leurs locaux.

La seconde tranche a été notifiée en avril 2015, elle permettra de mobiliser des financements pour des projets en investissement aux communes et également pour des actions et des investissements auprès des artisans et commerçants.

Ce nouveau programme s'attache à répondre aux objectifs suivants :

- soutenir les lieux d'arts actifs,
- accompagner stratégiquement et appuyer les entreprises artisanales,
- professionnaliser les commerces de proximité,
- professionnaliser les unions commerciales et artisanales du territoire,
- et soutenir financièrement les investissements des entreprises à travers des aides directes.

La gestion du Temple de Saillans

Le Temple de Saillans est constitué de l'espace culturel, et de deux ateliers en location.

L'espace culturel du Temple de Saillans est une salle de spectacle de près de 90 places assises. Il est réservé à la location pour des activités culturelles (théâtre, chant, exposition) mais aussi pour des activités professionnelles telles que des séminaires pour les entreprises.

Animation de l'espace culturel par Faubourg 26 :

Faubourg 26, à travers une convention avec la CCCPS, anime l'espace culturel 20 semaines par an.

En 2015 l'association a programmé 7 spectacles (pour 8 représentations), 1 spectacle créé en résidence et 1 exposition. Ce programme a rassemblé près de 900 spectateurs au total (dont 336 pour l'exposition), ce qui, globalement, correspond à une augmentation de 44% de la fréquentation par rapport à 2014.

Autres occupations en 2015 :

Le Théâtre de Nuit occupe l'espace culturel 10 semaines par an.

D'autres associations ont loué cet espace culturel à raison de 11 dates au total :

Si Saillans Sonne (école de musique de Saillans), Le Louis XI (Saillans), Vivre à Saillans, Anguille sous roche (Saillans), Curieuses démocraties (Saillans), Chorale de Saou (Saou), Association les petites canailles (Saillans).

Ateliers en location :

La CCCPS a loué le dernier atelier disponible à un Joaillier sculpteur.

Création d'une convention de partenariat Pass commune Temple :

Afin de dynamiser l'utilisation de l'espace culturel du Temple de Saillans, la CCCPS a créé un « Pass location » de 5 dates à 480 € et de 10 dates à 840 € à destination des communes-membres et des associations pour permettre des tarifs préférentiels.

De plus, la CCCPS a installé un vidéoprojecteur et un écran dans le but de diversifier l'offre culturelle proposée et de permettre à des acteurs économiques d'en bénéficier lors de réunions.

Les Circuits découverte des métiers du 16 au 20 novembre 2015

La CCCPS et la CCVD ont organisé des visites de collégiens dans les entreprises du territoire afin de rapprocher le monde scolaire du monde économique, faire connaître les métiers et faciliter le choix d'orientations des collégiens tout en valorisant l'entreprise.

Suite aux attentats du 13 novembre, la seconde semaine initialement prévue a dû être annulée.

Dans le cadre de la préparation à cet évènement, la CCCPS a sollicité 70 entreprises et 4 entreprises ont pu être visitées par les collégiens : Delbard Jardinerie (Crest), La Poste (Crest), l'EPI Centre (Crest), Radio St Ferréol (Crest).

Réunions à l'extérieur

Le service économie est en lien direct avec les partenaires institutionnels (la Région, le Département, les communes, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ...) et les principaux partenaires œuvrant pour le développement économique (Pôle Emploi, Mission Locale, associations d'entreprises, acteurs de financements...).

L'objectif de ces rencontres consiste en une meilleure connaissance des rôles de chacun dans l'accompagnement aux entreprises et au développement d'un partenariat efficace avec la CCCPS afin de faciliter les démarches administratives des acteurs économiques.

Le service économie a ainsi rencontré en 2015 la Région (réseau de partenaire de la création d'entreprise « Je crée en Rhône Alpes), la Direction Départementale des Territoires (thématique aménagement), le Département (animation des acteurs économiques, prospection, financement de projet immobilier), la Préfecture (développement d'espaces de co-working).

II. LE TOURISME

a. La VéloDrôme

Suite à l'aménagement de la ViaRhôna sur le département de la Drôme, il a été envisagé de développer des itinéraires modes doux secondaires, s'engageant à l'intérieur des vallées des principaux cours d'eau du département. Depuis plusieurs années les collectivités du territoire (Communes, EPCI, Département) mènent une réflexion pour réaliser un circuit cyclable familial le long de la Drôme. Après une étude portée par le CG26 sur un projet de voie verte (100% site propre) abandonné car trop coûteux, une réflexion a été menée avec le SMDVD et des associations locales en 2011 sur la possibilité de réaliser un circuit mixte alternant voie verte et voie partagée. Suite à ce travail, les communautés de communes du territoire ont repris en charge la suite des études. Courant 2013, un nom et un logo ont été trouvés pour cet itinéraire : la VéloDrôme®.

En 2015, la CCCPS a finalisé une étude de faisabilité qui a permis de définir un tracé d'environ 30 km de Crest à Aurel-Vercheny et de réaliser une première estimation du projet. Ce tracé a été validé par le conseil communautaire en juillet 2015, qui en reconnaît ainsi l'intérêt pour le développement touristique et économique du territoire de ce projet.

b. La fusion des offices de tourisme

Suite à la création de la CCCPS, les OT préexistants du Pays de Saillans et de Crest et sa Région avait, selon la loi, un maximum de 2 ans pour fusionner en une seule structure.

Accompagnées par la collectivité, les deux structures ont donc travaillé à la constitution d'une nouvelle association par fusion.

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 31 Janvier 2015 pour l'OT du Pays de Saillans et du 2 Février 2015 pour l'OT de Crest et sa Région, ont approuvé à l'unanimité le traité de fusion et les statuts du nouvel Office de Tourisme Cœur de Drôme - Pays de Crest et de Saillans.

L'assemblée générale de ce nouvel OT est constituée de 3 collèges : les professionnels, les sympathisants, les élus.

c. La destination Vallée de la Drôme / Le réseau des OTSI

Le Réseau des OTSI Vallée de la Drôme, a été créé en 1996 avec pour objectif d'harmoniser la promotion et la communication touristique, ainsi que les modes de travail, et de mutualiser certaines missions et des outils des OT et syndicats d'initiatives du territoire.

Le Réseau des OTSI Vallée de la Drôme modifie ses statuts en janvier 2015 afin notamment d'élargir sa gouvernance aux communautés de communes dont la CCCPS et ainsi de renforcer les liens de partenariat.

Les délégués de la CCCPS auprès de l'association du Réseau des OTSI sont Franck MONGE, Danièle BORDERES et Vincent BEILLARD.

Pour le plan de promotion et de communication 2015 de l'association (identité visuelle, document d'appel, site internet, salon du randonneur, promotion événementielle...), la CCCPS a versé une subvention de 3 250€.

d. Adhésion Grande Traversée des Alpes

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la CCCPS adhère depuis 2014 à La Grande Traversée des Alpes. Cette association, outil de développement au service des collectivités, pilote et anime cinq grands itinéraires traversant le massif alpin. Ses objectifs sont le développement des itinérances douces, le renouvellement des clientèles et des publics, sa scénarisation et la digitalisation des itinéraires (sites mobiles, applications...).

La CCCPS est traversée par deux des cinq itinéraires animés par l'association : les Routes de la Lavande et les Chemins du Soleil. L'association mène des actions de structuration d'un réseau d'hébergeurs et d'acteurs touristiques autour de ces itinéraires, de promotion de l'itinérance touristique, de construction d'« idées-séjours » et de partenariats avec des tours opérateurs...

Les retombées économiques de l'itinérance douce sont importantes (89€ par jour pour un itinérant cyclo par exemple). Un euro investi pas GTA équivaut à 3.1€ de retombées locales.

e. Le label VTT

Le territoire de la CCCPS est labellisé VTT-FFC depuis 1992. Ce label permet une reconnaissance et une promotion au niveau national voire international (salons, guides, journaux et évènements professionnels, ...). Jusqu'en 2012, le label était financé par le Conseil Général. En 2013 il a été financé par les collectivités compétentes (CCPS et communes), et depuis 2014, financé par la CCCPS.

Ce label coûte 800 € /an auquel il faut ajouter l'achat de balises afin de garantir une bonne signalétique des circuits. La mise en place de ces balises et l'entretien des sentiers est réalisé avec l'aide de l'association du Véloclub de Saillans.

f. La journée tourisme

Le 1er octobre 2013, le SMDVD organisait une « journée Tourisme » à destination des acteurs du tourisme de la Vallée de la Drôme, afin de lancer le travail de concrétisation de la destination touristique Vallée de la Drôme mené depuis par le Réseau des OTSI et les OTSI du territoire.

En 2015, le besoin s'est fait sentir de faire un retour auprès des professionnels du travail effectué depuis 2 ans (travail sur la charte graphique, réalisation de la carte des activités de pleine nature, site internet ...) et de continuer à construire la Destination par la mobilisation des acteurs autour d'actions concrètes.

Une nouvelle « journée Tourisme » a donc été organisée à Saillans. Le programme s'est décliné en deux temps :

- Une matinée plénière avec un intervenant extérieur
- L'après-midi, autour de 3 ateliers thématiques

En quelques chiffres : 88 participants à la plénière, 58 participants aux ateliers, 30 questionnaires de satisfaction retournés dont 100% « positifs » (plutôt satisfaits ou tout à fait satisfaits).

Les thèmes souhaités pour une future journée sont l'e-tourisme, la législation, la stratégie et le montage de projet touristique, la formation.

g. La taxe de séjour

La taxe de séjour, instaurée en 2014 par la CCCPS, permet de financer principalement le fonctionnement de l'OT intercommunal mais aussi des actions de développement touristique que la collectivité porte en propre.

Cette taxe, payée par les touristes, collectée et reversée à la collectivité par les hébergeurs (campings, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels...) est applicable toute l'année avec des montants variables en fonction des catégories d'hébergement (non classés, 1, 2 ou 3 étoiles ou équivalents...).

Le montant de cette taxe perçue pour l'année 2015 est de 70 263 €.

III. L'AGRICULTURE

a. La culture du chanvre

Commercialisation de la récolte 2014

La récolte 2014, de qualité moyenne (couleur grise et fibre trop longue) a été vendue en gros à la chanvrière de l'Aube pour un prix d'achat de 150€ HT la tonne. Ce prix non rémunérateur a permis aux agriculteurs de rembourser l'achat des graines mais surtout de libérer l'espace de stockage disponible pour le chanvre qui ne peut accueillir qu'une seule récolte.

Portes ouvertes de la filière et rencontres régionales

Le 20 mars 2015, la CCCPS a organisé en matinée les rencontres régionales des filières chanvre de la Région Rhône-Alpes (Vallée de la Drôme, Nord Isère et Loire). 3 tables rondes ont permis des échanges d'expériences et la projection vers un futur Réseau Régional.

En deuxième partie de journée, les portes ouvertes de la filière drômoise étaient organisées : au programme exposition, démonstration et échanges.

Campagne 2015

5.4 Hectares semés fin avril 2015 dans de bonnes conditions, la récolte a été réalisée avec le même outillage que l'année précédente (faucheuse/conditionneuse et ensileuse) légèrement adapté afin d'obtenir un meilleur résultat. La CCCPS a notamment acheté de nouveaux couteaux, nécessaires à l'ensilage de la paille de chanvre (broyage en morceaux de 1 à 3 cm), une fois séchée sur le champ.

Environ 15 tonnes de paille récoltées, soit 2.77 T/hectare en moyenne, un rendement un peu moins important que l'année précédente mais pas étonnant au regard de la météo beaucoup plus sèche de l'année 2015. Une petite hétérogénéité des brins (de 3 à 40 mm pour les extrêmes), dû au passage en biais de certaines tiges, pourra être légèrement gênante pour une utilisation en enduit et sera encore à améliorer dans les prochaines années.

Le défibrage par un trommel avec une grille de 15*15mm a très bien fonctionné sur la production 2015.

En quelques chiffres :

- 5,4 hectares produits par 6 agriculteurs,
- 1 423 € d'investissement (nouveaux couteaux),
- 2 réunions et 1 visite de terrain,
- Environ 10 tonnes de chènevotte et 5 tonnes de fibre à commercialiser.

b. Le programme agroalimentaire environnemental et climatique (PAEC)

Dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune 2015-2020, certaines subventions directes aux agriculteurs, ont évolué afin de privilégier les dynamiques de projets territoriales à double dimension agricole et environnementale :

Les aides directes concernées sont celles prévues :

- en contrepartie de changements de pratiques permettant de répondre à des enjeux environnementaux (eau, biodiversité ...)
- ou pour le maintien de pratiques existantes favorables menacées de disparition (notamment le pastoralisme).

Ces subventions directes sont donc aujourd'hui conditionnées à la réalisation et à l'animation par la collectivité d'un PAEC, Projet Agro-Environnemental et Climatique, en cohérence avec un projet de territoire. La CCCPS et la CCVD développant divers projets agricoles communs ont donc décidé de porter un PAEC.

Ce PAEC, qui répond aux enjeux de maintien des systèmes herbagers et d'ouverture des paysages (pastoralisme), de préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) et de maintien de la biodiversité, ouvre donc aux agriculteurs du territoire la possibilité de contractualiser des MAEC (mesures agro-environnementales) dans différents domaines (réduction des phytosanitaires, maintien de l'ouverture des milieux, enherbement des parcelles, mise en place de techniques de lutte biologique...)

Ces « MAEC », contrats dans lesquels les agriculteurs s'engageront pour 5 ans, sont financés à 75% par l'Europe et en fonction des domaines, les 25% restant sont financés par l'État ou l'Agence de l'eau.

Le PAEC prévoit aussi des actions complémentaires de sensibilisation, de conseil/diagnostic d'exploitation, de formation, d'expérimentation...

Pour l'année 2015, le calendrier étant très court pour constituer les dossiers de candidature, le PAEC Vallée de la Drôme déposé en octobre 2014 ne comprenait que les MAEC ouvertes au pastoralisme. Un 2^{ème} dossier, déposé en octobre 2015 pour l'année 2016 ouvre des MAEC à d'autres filières (arboriculture, viticulture,...).



c. Le programme système alimentaire innovant

Ce programme d'actions multi-partenarial a pour objectif de relocaliser en partie l'alimentation sur le territoire. Ce projet se décline en 3 grands axes d'actions :

1. sensibiliser les consommateurs et développer la consommation locale,
2. transformer, distribuer et commercialiser les produits locaux,
3. mettre en lien les acteurs pour une meilleure cohérence alimentaire de territoire.

Ce projet comprend de nombreuses actions portées par plusieurs structures : les communautés de communes, l'association Court-Circuit, les CIVAM de la Drôme et l'association Agribiodrôme.

Les actions menées en 2015 par les associations partenaires :

- accompagnement des cantines scolaires à l'intégration de produits locaux « ça bouge dans ma cantine » : accompagnement de l'association de gestion de la cantine de Piégros-Mirabel, une soirée d'information,
- création d'un module de formation pour les animateurs,
- lancement d'une étude sur la logistique alimentaire,
- organisation des rencontres professionnelles de l'alimentation : 53 participants, dont 13 producteurs, 5 commerçants, 4 artisans et 9 restaurateurs. Près de 80 rendez-vous d'affaires.

PRESERVER LE BIEN COMMUN

I. ENERGIE

a. Convention « Biovallée Energie »

Les Communautés de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et du Val de Drôme mutualisent leurs moyens pour mener une politique énergie cohérente et globale permettant d'atteindre les objectifs TEPOS (Territoire à Energie Positive) à l'horizon 2040. Une convention de partenariat est signée le 8 avril au Campus du Val de Drôme. Au total, ce sont 4 postes qui sont mutualisés entre les deux collectivités, 2 postes sur la plateforme de la rénovation à destination des particuliers, un poste de développeur énergies renouvelables et un poste de conseiller en énergie partagé pour accompagner les collectivités.

b. La plateforme de la rénovation

Les Communautés de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et du Val de Drôme ont été retenues comme lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe et de la région Rhône-Alpes pour la mise en place d'une plateforme locale de la rénovation de l'habitat individuel.

Ce nouvel outil s'inscrit dans la continuité du projet de territoire Biovallée® et répond à la volonté des collectivités de fournir un service local permettant aux particuliers souhaitant réaliser une rénovation thermique de leur logement de bénéficier d'un accompagnement individualisé, du choix des travaux à la réception du chantier. Cette plateforme propose une réponse aux interrogations des propriétaires désireux de s'engager dans la rénovation thermique de leurs logements.

La plateforme de la rénovation est un dispositif global d'accompagnement. C'est un guichet unique de soutien aux démarches de rénovations performantes des logements. Elle apporte des informations techniques et financières personnalisées.

Un enjeu énergétique fort

La consommation d'énergie liée au logement représente à elle seule près de 40% de la consommation globale du territoire (soit environ 420 GWh, ce qui représente une facture d'environ 50 M€) ; la plateforme est donc un levier essentiel à la réduction des consommations d'énergie.

Un enjeu social

La plateforme est un outil de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux que sont la réduction des factures d'énergie¹, la lutte contre la précarité énergétique et la limitation des consommations d'énergie et d'émissions polluantes. Elle permet de bénéficier d'un accompagnement individualisé dans le montage des dossiers de financement et de faire le lien entre les différents organismes financeurs et les propriétaires.

Vers des rénovations performantes

Une rénovation performante passe inévitablement par un choix de solutions pertinentes et une mise en œuvre soignée des matériaux et systèmes par des artisans qualifiés. La plateforme intervient en ce sens, en structurant une montée en compétence des artisans du territoire notamment via le dispositif de formation DORéMI et en accompagnant les propriétaires dans la définition technique de leur projet.

Présentation de la Plateforme

Périmètre :

Le périmètre d'action regroupe la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la Communauté de Communes du Val de Drôme, soit une population de 45 357 habitants et 45 communes sur 834 km².

¹ La facture énergétique moyenne par logement du territoire est supérieure à 2 000€.

Partenaires :

- Financeurs : CCVD – CCCPS / ADEME - Région Auvergne Rhône-Alpes.
- Partenaires locaux : Espace info énergie (ADIL 26), CAPEB, FFB, artisans.

Accompagnements :

La Plateforme accompagne les porteurs de projets souhaitant réaliser une rénovation thermique de leurs logements (rénovation globale ou par étapes). L'accompagnement consiste en une présence tout au long du projet de rénovation (de la définition du projet de rénovation à la réalisation des travaux).

Accompagnement type :

Parcours d'accompagnement des particuliers type :

- appel des porteurs de projets (certains renvoyés par l'EIE) – pré-cadrage du projet – prise de rendez-vous,
- visite gratuite du Conseiller Energie Biovallée - accompagnement vers le choix d'une solution technique cohérente,
- remise d'un rapport de visite – points de vigilances techniques – aides financières,
- en cas de réalisation de travaux :
 - accompagnement pour le montage du plan de financement,
 - relecture des devis,
 - présence jusqu'à la fin du projet.

Nombre d'accompagnements réalisés :

45 accompagnements ont été réalisés depuis la création de la Plateforme, sur le territoire de la CCCPS.

Les accompagnements réalisés sur l'année 2015 devraient aboutir à la réalisation **de 4 à 5 rénovations globales** au cours de l'année 2016.

Opération DORéMI

DORéMI est un outil innovant de formation-action mobilisant à la fois les artisans et les particuliers. L'objectif est de constituer **des groupements d'artisans aux compétences complémentaires**, réunis autour d'un pilote, et capables de proposer des rénovations énergétiques très performantes à un prix maîtrisé. **L'accès des particuliers aux travaux de rénovation performante en sera ainsi simplifié.** Les architectes et bureaux d'études peuvent ainsi intervenir en soutien (conseil), et non plus en maître d'œuvre, ce qui permet de valoriser leurs compétences sans dégrader la rentabilité des travaux.

L'intérêt du dispositif est multiple : développement économique du territoire, créations d'emplois locaux non délocalisables, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, etc.

La formation :

La formation DORéMI se déroule en 3 étapes : un module théorique, un module d'optimisation technique et financière des offres, et un module de formation sur chantier.

Première étape de DORéMI (Module I) formation des artisans :

- techniques de la rénovation à très faible consommation d'énergie,
- enjeux de l'organisation en groupement,
- accompagnement financier des maîtres d'ouvrage.

Deuxième étape / Phase devis :

Analyse, construction et optimisation de l'offre.

Deuxième étape / Phase travaux :

Si validation par le maître d'ouvrage, cette phase opérationnelle sur chantier permet de valider la mise en œuvre des solutions techniques.

Bilan d'étape :

Première phase menée à bien : formation de 70 artisans lors de 3 sessions de 3 jours, et constitution de 7 groupements à l'issue de la formation théorique dont 3 ayant terminé le cycle de formation complet (y compris formation/action sur chantier).

A ce jour, 3 groupements ont réalisé l'ensemble du cycle de formation et 1 groupement est en phase de finalisation de la formation, et 8 chantiers de rénovation complète ont pu être réalisés dans le cadre de la formation DORéMI.

Aide financière pour les particuliers

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la Communauté de Communes du Val de Drôme sont également lauréates de l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) permettant de bénéficier d'une subvention de 80 % pour la mise en place d'une aide financière locale à la rénovation thermique des logements.

L'objectif principal de cette subvention sera de rendre **accessible au plus grand nombre la rénovation thermique performante.**

c. Le conseil en énergie partagé : service d'assistance aux collectivités

Service mutualisé avec la Communauté de Communes du Val de Drôme, Le « Conseil en énergie partagé » (CEP) est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Les collectivités locales proposent à ses communes adhérentes de partager les compétences de ce conseiller en énergie. L'intégration de cette nouvelle ressource au sein des équipes communales permet d'agir afin de réduire les consommations et les dépenses en énergie.

Enjeu énergétique et patrimonial

Maîtriser l'énergie est un enjeu majeur pour notre territoire. Face à des réglementations encore plus strictes, à une augmentation sans cesse croissante du coût de l'énergie et à une prise de conscience universelle sur les problématiques environnementales, l'État et les collectivités s'engagent et agissent pour :

- maîtriser la consommation énergie et réduire ses dépenses,
- répondre aux enjeux environnementaux en limitant ses émissions de CO₂,
- valoriser le patrimoine en rénovation,
- participer à une démarche de territoire,
- adopter une conduite exemplaire,
- anticiper la réglementation.

Enjeu financier

La maîtrise de l'énergie et donc de ses consommations permet de réduire ses factures énergétiques. Les travaux de rénovation permettent quant à eux de bénéficier des subventions telles que :

- les Certificats d'Economies d'Energie (CEE),
- les Subventions du département,
- les subventions de la région,
- les Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER) etc...,
- les financements TEPCV pour 5 projets exemplaires, d'un montant de 10 000 €/projet.

Accompagnements

Tableau des accompagnements effectués depuis juillet 2015

| | Nombre de communes accompagnées | Subvention | | Bilan | | Autre |
|----------------|---------------------------------|------------|-------|-------------|------------|-------|
| | | CEE | Autre | Energétique | Surchauffe | |
| Communes CCCPS | 6 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 |

Les travaux valorisés en 2015 ont rapporté 14 500 € de subvention CEE.

d. Sensibilisation de la population aux économies d'énergie

En octobre 2015, une équipe de 4 services civiques s'installe à la CCCPS pour une période de 9 mois. Cette opération est menée en partenariat avec l'ADIL (pour la formation technique) et Unis-cité (pour la coordination et le suivi des jeunes). Mobilisés 2 jours par semaine sur cette action, Cyril Berthet, Raphaëlle Raymond, Manon Lesne et Laetitia Savin ont pour mission la sensibilisation des habitants aux économies d'énergies et aux éco gestes.

e. Développer les énergies renouvelables

Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, la 3CPS a adhéré en septembre 2015 à la Fédération des Etablissements Publics locaux (EPL). L'objectif est de se doter d'un outil financier et juridique permettant à la collectivité de développer des équipements de production d'énergies (photovoltaïque en toiture, méthanisation, ...).

f. Mobilité

Convention pour le déploiement du schéma départemental des aires de covoiturage : Signature de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Drôme pour le déploiement de 8 aires de covoiturage sur le territoire. En 2015, ce sont 5 nouvelles aires qui ont été aménagées par le Département, en partenariat avec les communes, à Piégros-la-Clastre, Aouste sur Sye (2 aires) et Saillans (2 aires).

ANIMER LE TERRITOIRE PAR LE SPORT

I. LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans a soutenu financièrement, durant l'année 2015, cinq manifestations sportives :

- L'Open Canoë Festival / Association Out Door & Cie : du 3 au 6 avril 2015
- Le Marathon Val de Drôme / Association Marathon Nature Drôme : les 9 et 10 mai 2015
- Le Grand Concours de Sauts d'Obstacles / Centre équestre de Crest : du 14 au 17 mai 2015
- Les Championnat de France Quad Elite / Association Moto Club Crestois : le 6 septembre 2015
- Les Balcons de la Drôme / Association des Balcons de la Drôme : le 14 juin 2015



II. LA PISCINE INTERCOMMUNALE A CREST

a. Le personnel

Sur cette année 2015, 10 personnes dont 7 saisonniers se sont occupées de la piscine.

En plus des contrats saisonniers, pour l'accueil, le ménage et la surveillance des bassins, des agents de la Communauté de Communes ont été mobilisés pour effectuer des prestations de ménage et d'accueil, et de préparation de l'équipement avant et pendant l'ouverture au quotidien. 2 saisonniers ont été recrutés en plus des permanents pour l'accueil du public, le snack et le ménage.

2 Maitres-nageurs sauveteurs ont été recrutés pour la saison, ainsi que 2 jeunes titulaires du brevet national de surveillant sauveteur aquatique (BNSSA), un en juillet et un en août. Suite à notre 1^{ère} expérience en 2014, il nous a semblé préférable de désigner un MNS référent sur la piscine pour une meilleure gestion du quotidien et du lien. Cette personne est l'un des MNS qui avait déjà travaillé l'année précédente.

Cette année, la chaleur a permis à la piscine intercommunale à Crest d'avoir une bonne fréquentation. Est-ce la chaleur, les nombreux baigneurs ou ces 2 éléments à la fois, mais force est de constater que des problèmes de comportement ont été à déplorer chez certaines personnes. Il a fallu pour calmer les esprits, recruter rapidement un vigile. Sa présence a en effet permis aux maitres-nageurs de se consacrer à la surveillance des bassins.

Les maitres-nageurs sont logés dans 2 studios mis à disposition gratuitement par la ville de Crest selon la CLECT.

Les recettes pour la saison 2015 sont de 19 214 euros pour l'accueil et le snack,

b. Le bar – snack

Durant les mois de juillet-août le bar / snack a été ouvert tous les jours de 12h00 à 18h00.

Les recettes engendrées par le snack s'élèvent à 2 218 € sur cette année.

c. Les animations / nouveautés

Durant les mois de juillet – août, Archi'jeux a proposé des animations tous les mardis de 15h30 à 17h30 sur l'espace pique-nique de la piscine. Ainsi, les baigneurs ont pu bénéficier gratuitement des jeux mis à disposition par l'Association durant la période estivale.

III. GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

a. Mise à disposition les équipements sportifs

La CCCPS met à disposition des associations sportives du territoire ses équipements sportifs. Une grille tarifaire a été mise en place afin de demander une participation financière pour les associations sportives hors territoire et afin de réglementer la mise à disposition.

Chaque année, une réunion a lieu en juin avec les associations afin d'attribuer les créneaux horaires par équipements et il en est de même avec les établissements scolaires début septembre. En septembre, il a été demandé qu'une personne soit désignée par club pour être le contact CCCPS et faciliter les relations avec les associations.

Nombre total d'associations occupants les équipements sportifs : 39

Nombre d'établissements scolaires fréquentant les équipements sportifs : 10

| Equipements sportifs | Nbre d'heures d'occupation/semaine hors vacances | Moyenne d'heures d'occupation/jour hors vacances | Nombre d'établissements scolaires utilisateurs | Nombre d'associations fréquentant l'équipement |
|-----------------------------------|--|--|--|--|
| Gymnase Rif de Blanc grande salle | 77 | 11 | 3 | 8 |
| Gymnase Rif de Blanc petite salle | 44.75 | 6.5 | 4 | 8 |
| Gymnase Chareyre | 76.5 | 11 | 1 | 8 |
| SAE Chareyre | 66 | 9.5 | 4 | 2 |
| Gymnase Soubeyran | 83.25 | 12 | 2 | 7 |
| Armorin 1 | 65.5 | 9.5 | 1 | 7 |
| Armorin 2 | 72.25 | 10.25 | 1 | 4 |
| Dojo | 58.75 | 8.5 | 2 | 10 |
| Terrain de rugby | 52.75 | 7.5 | 2 | 2 |
| Foot synthétique | 65.75 | 9.5 | 4 | 3 |
| Foot Aouste | 53.75 | 7.5 | 2 | 4 |
| Foot Annexe | 15 | 2 | 2 | 1 |
| Total | 789.5 | 8.75 | 10 | 39 |

b. Travaux dans les équipements sportifs

La CCCPS entretient les équipements sportifs du territoire, en termes de travaux et de nettoyage. Seuls la salle de tennis de table à Mirabel-et-Blacons, le boulodrome à Crest et le tennis à Aouste sont actuellement gérés de manière autonome.

En 2015, des travaux ont été réalisés dans différents équipements :

- changements de l'ensemble des luminaires du gymnase Soubeyran,
- tranchées pour limiter les inondations sur le terrain de rugby,
- éclairage foot à Crest,

- réfection chemin et tour du barnum au rugby à Crest,
- changement bancs et filets tennis,
- travaux mensuels sur les stades,
- achat d'une machine à chlore pour limiter la dépense en chlore,
- achat défibrillateur pour la piscine,
- étude pour la mise aux normes des équipements pour les personnes à mobilité réduite,
- réparation douches dojo.

AMENAGER L'ESPACE

I. L'HABITAT

a. La révision du PLH

Stage d'avril à septembre 2015 : actualisation du diagnostic et organisation de réunions avec les partenaires (échanges sur les bilans, les orientations et les actions envisageables).

Reste à faire : finalisation du diagnostic, rédaction des orientations et des fiches actions.

Objectif : finir le PLH pour mi-2016.

b. Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

L'arrêté de périmètre du SCoT a été signé par le Préfet le 16 novembre 2015, fixant ainsi le périmètre englobant les deux territoires des établissements publics à fiscalités propres désignés par :

- La communauté de Communes du Crestois et du pays de Saillans – Cœur de Drôme
- La communauté de Communes du Val de Drôme.

Les deux territoires intercommunaux formant le périmètre du SCoT mènent une réflexion sur l'opportunité de se doter d'un document de planification stratégique, le SCoT.

Sur l'initiative des deux intercommunalités, la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale pour les deux territoires susnommés a été menée.

Elle a notamment :

- posé le principe de l'élaboration du SCoT qui constituera son volet spatial,
- esquissé ce projet de SCoT autour d'un développement équilibré face aux agglomérations voisines et piloté localement.

Conscients de l'importance des enjeux traités dans le SCoT, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la Communauté de Communes du Val de Drôme ont décidé de s'engager dans la démarche.

c. L'animation du PIG

Une convention avec le CALD a été établie pour l'animation du programme d'intérêt général « amélioration de l'habitat ».

Bilan des dossiers accompagnés en 2015 :

| Communes | PB (dossiers) | PO (dossiers) | Nombre logements | Travaux (€) | Subvention (€) | Taux de subvention moyen |
|--------------------|---------------|---------------|------------------|------------------|----------------|--------------------------|
| Aouste sur Sye | | 3 | 3 | 34 720 | 17 036 | 49% |
| Aubenasson | | 1 | 1 | 24 532 | 11 000 | 45% |
| Aurel | | 1 | 1 | 15 163 | 9 451 | 62% |
| Chastel Arnaud | 1 | | 1 | 18 764 | 7 774 | 41% |
| Crest | 3 | 12 | 21 | 850 689 | 368 940 | 59% |
| Espenel | | 1 | 1 | 28 053 | 13 500 | 48% |
| Mirabel et Blacons | | 1 | 1 | 20 241 | 10 174 | 50% |
| Piégros la Clastre | | 2 | 2 | 69 557 | 40 583 | 68% |
| TOTAL | 4 | 21 | 31 | 1 061 719 | 478 458 | 57% |

d. L'édition du guide des hébergements temporaires

Action réalisée par l'ADEFa depuis trois ans.

Un travail d'évaluation a été fait sur l'année 2015 afin d'enrichir le listing des hébergeurs pouvant répondre de façon ponctuelle au logement temporaire des travailleurs du territoire. Une veille annuelle est nécessaire.

Avis des hébergeurs :

Le questionnaire "Votre avis nous intéresse" a été adressé à l'ensemble des inscrits y compris dans les intercommunalités voisines.

Sur 16 contacts (propriétaires, camping, structures), 7 ont répondu soit un taux de retour de 43% :

- 1 est critique sans forcément faire des propositions d'amélioration et se désinscrire,
- 1 souhaite se désinscrire car les biens ne sont plus en location,
- 4 n'ont constaté aucune évolution du nombre de prises de contacts et un a constaté une augmentation,
- 4 trouvent la plaquette suffisamment claire et générale alors qu'un la trouve trop succincte,
- 1 souhaiterait que la commune sur laquelle se situe le logement soit mise plus en avant, un autre les coordonnées de l'hébergeur,
- concernant les améliorations à apporter, un propose d'adresser la plaquette directement aux employeurs notamment les agriculteurs,
- la majorité estime la liste utile à la fois pour son activité et également pour les travailleurs temporaires.

e. Le CLLAJ

Le CLLAJ (Comité Local pour la Logement Autonome des Jeunes), porté par la mission locale, est financé entre autres par les Communautés des communes depuis 2012. Aujourd'hui, une permanence d'1 jour 1/2 existe à Crest avec pour objectifs :

- de proposer un service d'accueil, d'information et d'orientation,
- d'apporter une information administrative, pratique et juridique,
- d'accompagner les jeunes dans le projet d'accès au logement autonome,
- de repérer l'offre de logement,
- de proposer aux propriétaires des candidats à la location et un accompagnement de nature à les rassurer (bail accompagné).

La convention 2015-2016 a été signée en Novembre 2015.

f. L'observatoire de l'habitat

Observatoire lancé en 2014 par l'ADIL, notamment dans le but de suivre l'état d'avancement des PLH de la Drôme. Création d'un outil de suivi et d'évaluation.

La 1^{ère} convention a été signée en 2014. Proposition de renouveler la convention sur 2016-2018. Une délibération sera proposée au conseil communautaire du 17 mars 2016.

g. La programmation des logements sociaux

La programmation du logement social se fait chaque début d'année lors d'un Comité Local de Programmation HLM, qui réunit 3 parties :

- l'Etat et le Conseil Général, dont le rôle est d'arrêter le programme qui sera financé,
- les bailleurs sociaux agréés, présents pour valider les demandes formulées,
- les EPCI qui présentent les projets des communes avec les priorités de leur PLH.

Ce comité de programmation HLM s'est réuni le 12/02/2015 à la Direction départementale des territoires (DDT) à Valence.

Lors du dépôt du dossier, l'état d'avancement du projet (plans, permis de construire, plan de financement, viabilisation...) doit permettre le démarrage des travaux et donc la mobilisation des financements dans l'année N, les subventions n'étant valides que 2 ans à partir de l'année de programmation (possibilité de prorogation de 1 an voire dérogation exceptionnelle éventuelle de 1 an).

Le Département insiste sur la pénurie de logement de type T1/T2 pour lesquels les bailleurs sociaux agréés, et les collectivités doivent s'orienter en priorité.

Les logements sociaux programmés pour 2016 sur la CCCPS :

- SAILLANS, porteur de projet DAH : 4 logements individuels groupés type T4 ossature bois – poêle à granulés à vocation de logement locatif social (3 PLUS et 1 PLAI)

A suivre :

- les logements programmés dans les années antérieures qui n'ont pas encore été « soldés » sont :
 - Friche Richard à Aouste, dossiers déposés en 2012 par ADIS HLM : les travaux débutent cette année pour les équipements communs d'infrastructure. Projet de 14 logements collectifs respectant la réglementation RT2012. Le permis a été déposé le 18/06/2015 et l'autorisation du permis de construire a été délivrée le 09/10/2015. Evolution du projet avec 11 PLUS et 3PLAI.

II. LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

En Conseil Communautaire du 4 décembre 2014, la CCCPS a délibéré pour adhérer au Syndicat Drôme Ardèche Numérique (ADN), mandatant celui-ci pour le déploiement de la fibre optique sur notre territoire. Au 1^{er} semestre 2015, toutes les communes de la CCCPS lui ont emboîté le pas avec une délibération d'approbation de l'adhésion de l'EPCI.

III. LE DEVELOPPEMENT LOCAL

a. Candidature retenue au programme européen de développement rural LEADER

Le GAL Vallée de la Drôme (qui regroupe la CCCPS et la CCVD) fait partie des 17 territoires retenus par la Région Rhône-Alpes à l'appel à projets LEADER 2014-2020, en 1^{ère} sélection. Cette candidature à ce programme européen de développement rural est une 1^{ère} pour la jeune collectivité. Une enveloppe de 1.5 M d'€ a été attribuée à notre territoire pour renforcer notre position d'éco-territoire. Une stratégie d'éco-territoire qui repose sur le développement d'un tourisme doux, s'appuyant fortement sur la valorisation des ressources locales (patrimoniales, naturelles,...) et le changement des pratiques en agriculture notamment.



b. Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

Clause de revoyure du CDDRA : 2015 a été marquée par la clause de revoyure du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) de la Vallée de la Drôme (2 Communautés de communes : CCCPS et CCVD). Ce dispositif arrivant à mai parcours (2012 -2018) en 2015, les élus se sont penchés sur l'évaluation de la phase écoulée et sur la définition de nouvelles orientations stratégiques pour les 3 années restantes.

La clause de revoyure prend notamment la forme d'un bilan quantitatif et qualitatif opérationnel du CDDRA (nombre de projets soutenus, thématiques abordées, taux de consommation...).

Les nouvelles orientations ont pris en compte les principes actés par la Région, notamment en termes de soutien à des projets structurants et des projets d'investissements.

Au total se sont plus de 4 Millions d'€ qui ont été affectés à ce dispositif pour la Vallée de la Drôme dont près de la moitié reste à consommer d'ici 2018.

3 axes majeurs ont été retenus pour la programmation 2015-2018 :

- Faire de la Vallée de la Drôme un territoire attractif et compétitif (soutien à l'agriculture, développement touristique et soutiens aux politiques de développement économique),
- Faire de la Vallée, un territoire dynamique, participatif et solidaire pour tous les acteurs (soutien à éducation à l'environnement, à la culture, à la mobilité douce et aux services à la population),

- Faire de la Vallée, un territoire accueillant de qualité et préservant les ressources (soutien aux politiques habitats, logements communaux aménagement urbain et valorisation du patrimoine bâti et naturel).

Diagnostic Local de santé (DLS) : en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Drôme (maître d'ouvrage de l'opération), le Conseil Local de Développement de la Vallée, l'Observatoire régional de la Santé a mené sur le territoire un diagnostic local de santé entre septembre et décembre 2015.

Les principaux objectifs du DLS sont de dégager les tendances de l'état de santé de la population de la Vallée et d'en distinguer ses principaux déterminants.

L'ensemble des acteurs de la santé ont été réunis autour de ce diagnostic.

A l'issue de ce diagnostic, l'ORS a émis un certain nombre de préconisations. Les résultats de ces travaux ont été restitués en séance au mois de janvier 2016 auprès des élus et acteurs de la santé.

Etude sur le poids économique de la culture : La Communauté de Communes a participé aux côtés de la CCVD et du Syndicat mixte de la Vallée de la Drôme à une étude pour mesurer le poids économique de la culture sur la vallée. C'est un groupe de 4 étudiants du Département Aménagement de l'Ecole Polytech'Tours, mandaté pendant 4 mois d'avril à juillet, qui s'est penché sur cette grande question. Les résultats de leur travail ont montré une concentration artistique importante sur le territoire mais aussi un manque de visibilité de cette offre culturelle. Côté indicateurs économiques (nombre d'emplois, chiffre d'affaire annuel, etc.) les chiffres sont bons mais des efforts sont à faire pour mieux valoriser ce potentiel et renforcer cette dynamique locale.

NOS PARTENAIRES



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

